



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

16^e séance plénière

Mardi 17 octobre 2017, à 10 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 52 (b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va d'abord entendre les orateurs restants sur la liste au titre du groupe de questions « Autres armes de destruction massive ». Les délégations qui prennent la parole sont priées de respecter le temps de parole qui leur est imparti.

M^{me} Warriès (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Étant donné les conséquences humanitaires dévastatrices liées à l'utilisation des armes de destruction massive, aucune cause ne saurait jamais justifier l'emploi de telles armes par quiconque et en quelque circonstance que ce soit. Pour ma délégation, il est clair que l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive doit rester une de nos principales priorités. Cela passe notamment par la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de toutes les dispositions de la Convention sur les armes biologiques (CIAB) et de la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

L'Afrique du Sud reconnaît le rôle central de la CIAC dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ces 20 dernières années, avec l'appui de la communauté internationale, à l'atteinte de l'objectif d'un monde sans armes chimiques. À cet égard, nous nous félicitons des progrès importants réalisés dans la destruction des armes chimiques et des installations de production d'armes chimiques à travers le monde. Toutefois, bien que près de 96 % des plus de 70 000 tonnes métriques d'agents de guerre chimiques mortels ont déjà été détruits, il reste beaucoup à faire. De nombreuses armes chimiques anciennes et abandonnées représentent toujours une menace pour les populations et l'environnement.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par les principaux États parties dotés d'armes nucléaires dans la destruction de leurs stocks d'armes chimiques restants, y compris l'annonce récente de l'achèvement du processus de destruction en Fédération de Russie qui, nous l'espérons, servira d'incitation à d'autres pays qui n'ont pas encore achevé leur processus de destruction. Tout en nous félicitant des progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie, nous demeurons préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques dans ce pays. Aucune cause ne saurait justifier l'utilisation de telles armes, et il est

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



impératif que les responsables soient appelés à rendre des comptes à l'issue d'une enquête approfondie et libre de toute ingérence politique.

Il est essentiel que les résultats et conclusions de ces enquêtes soient fondés sur des informations vérifiables et factuelles, afin d'en préserver la crédibilité. À cet égard, nous attendons avec intérêt la suite des travaux et le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Nous saluons également le programme du Directeur général de l'OIAC pour le renforcement de la coopération avec l'Afrique, et demandons à tous les États parties à la Convention d'appuyer et de renforcer davantage les capacités en Afrique.

L'Afrique du Sud réaffirme son engagement à renforcer la mise en œuvre de la CIAB pour veiller à ce que notre objectif commun, qui est de contrer la menace posée par les armes biologiques, soit atteint. Ma délégation reste préoccupée par la menace posée par les organismes d'origine naturelle, ainsi que par ceux qui pourraient être délibérément fabriqués et manipulés pour être utilisés comme armes. Outre les considérations liées à la sécurité, la CIAB présente d'autres avantages qui permettent à la coopération technique entre les États parties de relever les défis socioéconomiques dans les pays en développement.

L'Afrique du Sud estime qu'une plus grande coordination et assistance internationales sont nécessaires pour alléger le poids de la menace due aux agents biologiques. C'est pourquoi nous nous félicitons des initiatives telles que les échanges dans les domaines des sciences biologiques et de la technologie, la promotion du renforcement des capacités en matière de surveillance, de dépistage et de diagnostic des maladies, ainsi que la maîtrise des maladies infectieuses, et de nombreuses autres initiatives qui pourraient être explorées plus avant.

L'Afrique du Sud regrette que la Conférence de 2016 des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un résultat concret ou sur un programme intersessions pour la période 2017-2020. Ma délégation se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Amandeep Singh Gill de l'Inde en tant que Président de la réunion de 2017 des États parties à la Convention sur les armes biologiques. L'Afrique du Sud travaillera de manière constructive en vue d'un résultat qui renforce la Convention et sa mise

en œuvre équilibrée au cours de la période intersessions pour le succès de la Conférence d'examen de 2020.

En conclusion, l'universalisation de la CIAB et la CIAC est capitale pour parvenir à l'élimination effective de toutes les armes biologiques et chimiques. Nous nous félicitons de la récente adhésion de Samoa à la CIAB et demandons aux États qui ne sont pas encore parties à ces conventions d'y adhérer sans plus tarder.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à relever qu'un des mécanismes internationaux les plus importants dans le domaine du désarmement est la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui s'est avérée extrêmement efficace dans sa mise en pratique. L'exemple le plus récent, et peut-être le plus manifeste, en est l'achèvement plus rapide que prévu du programme élaboré par la Russie en vue de la destruction de son arsenal d'armes chimiques. Comme la Commission le sait, nous avons hérité du plus grand arsenal de ce type d'armes de destruction massive au monde. En mettant un point d'honneur à procéder à la destruction de cet arsenal, nous avons une fois de plus démontré l'enthousiasme de la Russie à respecter les obligations que lui imposent les accords internationaux.

Le programme du Gouvernement russe de destruction de son arsenal chimique prévoyait également la participation, à des degrés divers, d'un certain nombre d'États, notamment la Belgique, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Italie, le Canada, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, les États-Unis, l'Allemagne, la Finlande, la France, la République tchèque, la Suisse et la Suède. Nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires pour l'assistance qu'ils nous ont apportée.

Maintenant que nous avons mené à bien cet effort massif, nous pouvons affirmer sans exagérer que l'élimination par la Russie de la totalité de son arsenal chimique constitue une étape décisive pour l'ensemble de la communauté internationale, et nous pensons que cela devrait être dûment mentionné dans le projet de résolution de la présente session de l'Assemblée générale, relatif à la Convention sur les armes chimiques.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous contenter de cela. Nous demandons à tous les autres pays qui possèdent encore des armes chimiques de suivre sans tarder l'exemple de la Russie. Cela concerne avant tout les États qui sont à l'origine de la Convention et ont

toujours défendu le plus activement son application aux autres États, mais qui, pour certaines raisons, continuent de posséder les plus grands arsenaux d'armes chimiques.

Dans ce contexte, nous sommes perplexes devant les tentatives visant à dénigrer les accomplissements réalisés par d'autres États, comme par exemple la Syrie. Cessons d'être évasifs à ce sujet : c'est le Gouvernement syrien qui a dû faire face aux circonstances les plus difficiles dans la lutte contre le terrorisme international sur son propre territoire et qui a, avec une grande abnégation et sous contrôle international, éliminé son potentiel militaire chimique. Aucun autre État n'a jamais rien fait de la sorte, et par conséquent, toute insinuation à cet égard outrepassé les limites de la décence.

Toutes les questions restantes liées à la déclaration faite par la Syrie doivent être réglées dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en suivant la méthode habituelle. En outre, la Russie préconise avec constance et fermeté l'ouverture d'une enquête complète et objective sur tous les cas d'emploi d'armes chimiques, y compris sur le territoire syrien, en proie au terrorisme international. Afin d'établir les faits et la vérité, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU doivent utiliser toutes les ressources à leur disposition, y compris une visite obligatoire sur le site pour recueillir des échantillons et les témoignages de vrais témoins, plutôt que de prétendus observateurs sur le territoire d'autres États. Sans quoi, les activités de ces deux structures continueront à juste titre de soulever des questions et d'alimenter la suspicion quant au fait qu'elles feraient le jeu d'une des parties au conflit sur le territoire syrien, et pas la plus innocente de toutes.

Les manœuvres de certains pays, qui accusent les autres avant même la fin de l'enquête officielle, ne peuvent que susciter des inquiétudes. Nous considérons ces accusations comme une tentative de renverser l'autorité légale en Syrie par la force, comme cela a été le cas en Iraq et en Libye. Une telle politique est extrêmement dangereuse car elle porte atteinte à l'action menée pour trouver une solution politique à la crise avec la participation de tous les Syriens, comme l'exige la résolution 2254 (2015).

Pour terminer, je voudrais prendre quelques minutes pour dire que l'initiative russe pour entamer dès que possible des négociations à la Conférence du désarmement à Genève en vue d'adopter une convention pour lutter contre le terrorisme chimique et biologique

est toujours active. Il est révélateur, qu'une fois de plus, en tête de ceux qui doutent de la faisabilité d'une telle convention, on retrouve les pays qui déforment eux-mêmes les faits et accusent sans preuve le Gouvernement syrien d'utiliser des armes chimiques littéralement contre lui-même.

La négociation d'une convention pour lutter contre les actes terroristes impliquant des armes de destruction massive ne signifie, en aucun cas, qu'on ne peut pas renforcer le régime des mécanismes existants, à commencer par celui de la Convention sur les armes biologiques. Nous demandons à tous les États, en particulier à nos deux partenaires dépositaires, de faire en sorte qu'à réunion de la Conférence en décembre, un programme de travail de fond soit adopté pour la période intersessions 2018-2021. Nous pourrions nous appuyer pour cela sur les propositions examinées lors de la Conférence d'examen de 2016, y compris celle présentée par la Russie de créer des équipes médicales et biologiques mobiles. Nous ne devons pas porter davantage atteinte à la Convention sur les armes biologiques, comme l'ont fait les partenaires dépositaires lors des Conférences d'examen de 2000 et 2016. Nous appelons chacun à œuvrer dans un esprit de compromis, en ne tenant pas uniquement compte de ses intérêts égoïstes, mais aussi des intérêts supérieurs du monde entier en matière de sécurité internationale et de stabilité stratégique.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants du Yémen et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.14).

Les dernières décennies ont montré que les armes de destruction massive constituent une menace pour l'humanité, qui pourrait payer cher pour leur utilisation. Cela a poussé la communauté internationale à œuvrer pour prévenir les risques d'un emploi aveugle de ces armes grâce à l'adoption d'instruments internationaux. En conséquence, des efforts devraient être déployés afin d'empêcher les tragédies du passé de se reproduire, de préserver l'humanité des horreurs de ces armes et de susciter l'espoir en une ère nouvelle, débarrassée de ces armes meurtrières.

L'État du Qatar est fermement convaincu que la paix et la sécurité ne peuvent être assurées de façon durable tant que des pays continueront de posséder des armes de destruction massive ou de menacer de se lancer dans une course aux armements. Les défis du monde d'aujourd'hui exigent des efforts accrus pour stimuler le

développement et la prospérité pour toutes les nations. Cela devrait être une priorité à tous les niveaux.

Compte tenu des conflits et des tensions dans de nombreuses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient, ma délégation se dit à nouveau préoccupée par la possibilité que des organisations terroristes aient accès à des armes de destruction massive, ce qui aurait de graves conséquences pour la paix et la sécurité dans le monde. À cet égard, nous rappelons la nécessité d'intensifier nos efforts communs, afin d'empêcher les groupes terroristes extrémistes de se procurer ces armes, un objectif qui peut être atteint à travers la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) qui stipule que les armes nucléaires, chimiques et biologiques sont une menace pour la paix et la sécurité internationales, et demande aux États Membres de s'abstenir d'apporter un appui à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Conformément aux politiques que nous avons mises en place concernant l'élimination des armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme, et en notre qualité de partie à la Convention sur les armes biologiques et à de nombreux instruments de non-prolifération nucléaire, nous continuons de travailler avec nos partenaires de la communauté internationale pour atteindre ces objectifs, et nous nous employons à remplir nos obligations juridiques nationales en matière de non-prolifération de ces armes, y compris chimiques, biologiques et nucléaires.

En conclusion, la responsabilité conjointe des États Membres les oblige à travailler ensemble pour éliminer les armes de destruction massive, libérer les gens de la peur et susciter l'espoir, tout en prévenant les horreurs qui découleraient de l'emploi de ces armes, de façon à assurer la prospérité de l'humanité tout entière.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.14).

L'Iran appuie fermement tous les efforts internationaux sincères, transparents et inclusifs visant à garantir l'application équilibrée, intégrale, effective et non discriminatoire des instruments interdisant les armes de destruction massive, ainsi que leur universalisation. L'Iran rejette fermement toute approche sélective dans l'application de ces instruments, ainsi que toute tentative, sous quelque prétexte que ce soit, de les utiliser pour

imposer des restrictions au transfert de technologie, de savoir-faire, d'équipements, de matériels ou de biens à des fins pacifiques. Toutes ces limitations doivent prendre fin. L'Iran appelle également à la promotion de la coopération et de l'assistance internationales dans ces domaines.

L'Iran appuie fermement l'application équilibrée, intégrale, effective et non discriminatoire de la Convention sur les armes biologiques. De l'avis de l'Iran, l'option la plus pragmatique pour renforcer la Convention consiste à reprendre les négociations sur un protocole multilatéral juridiquement contraignant à cet instrument. Ce principe restera notre principal critère pour évaluer les propositions lors des prochaines réunions sur la Convention. L'Iran qui se félicite de l'issue positive de la huitième Conférence d'examen de la Convention et rappelle les discussions pertinentes qui ont eu lieu pendant cette conférence, appelle à l'adoption d'une approche équilibrée, transparente, pragmatique, globale et non sélective lors des prochaines réunions.

L'Iran a été la principale victime d'un des plus graves cas d'emploi à grande échelle, systématique et répété d'armes chimiques de l'histoire contemporaine. En conséquence des plus de 400 attaques menées au moyen d'agents de guerre chimiques au cours de la guerre imposée à l'Iran par Saddam Hussein de 1980 à 1988, plus de 100 000 citoyens iraniens sont morts en martyrs ou ont été blessés par des armes chimiques, dont plus de 7 000 blessés parmi la population civile, à la suite de près de 30 attaques chimiques sur des villes et des villages iraniens. Dans un cas précis, les avions de guerre de Saddam ont largué des bombes chimiques sur quatre quartiers résidentiels de la ville iranienne de Sardacht, faisant plus de 130 morts et près de 5 000 blessés. Bien que plus de 30 années se soient écoulées depuis ces attaques, de nombreux blessés continuent de souffrir des complications à long terme de l'emploi de ces armes chimiques.

Il est évident que l'armée de Saddam Hussein n'aurait pas pu fabriquer ces armes inhumaines sans une aide et un soutien extérieurs. Des éléments de preuve incontestables montrent que plus de 450 entreprises – principalement de pays occidentaux, y compris des États-Unis – ont participé au développement du programme d'armes chimiques de Saddam. Étant donné que toutes ces entreprises étaient surveillées par leurs gouvernements, elles ne pouvaient pas transférer des précurseurs d'armes chimiques à Saddam sans la bénédiction de ces gouvernements.

En dépit de cette expérience douloureuse, l'Iran n'a pas exercé de représailles à la suite de ces attaques. Au contraire, il a fermement appuyé les négociations et la conclusion de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et a été un des premiers pays à la signer et la ratifier. L'Iran continue d'appuyer résolument l'application intégrale, effective, équilibrée et non discriminatoire – ainsi que l'universalisation – de la CIAC. L'Iran exhorte tous les États qui n'en sont pas parties, en particulier le régime israélien, à adhérer à la Convention sans plus tarder.

De l'avis de l'Iran, la destruction totale de tous les stocks d'armes chimiques reste l'objectif principal de la CIAC. À cet égard, l'Iran se félicite que de la Fédération de Russie ait achevé de détruire complètement ses armes chimiques. Nous continuons de condamner fermement l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour le groupe de questions « Autres armes de destruction massive ».

La Commission va maintenant aborder le groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) ».

M^{me} Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par l'évolution de la situation en ce qui concerne les systèmes de missiles antimissiles balistiques et par la menace d'un armement et d'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique, et réitère son appel à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un instrument universel juridiquement contraignant pour la prévention de la course aux armements dans l'espace, qui demeure une priorité. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'en tant que patrimoine commun de toute l'humanité, l'espace extra-atmosphérique doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit le degré de leur développement social, économique ou scientifique.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa position selon laquelle l'élaboration de tout code de conduite pour les activités spatiales doit être conforme aux mandats respectifs de tous les organismes des Nations Unies compétents et se dérouler dans le cadre de négociations multilatérales ouvertes à tous,

transparentes et fondées sur un consensus, au sein de l'ONU, sur la base d'un mandat approprié et sans équivoque, sans fixer d'échéances précises et en tenant compte des intérêts de tous les États, quel que soit leur niveau de développement, afin de parvenir à un document équilibré répondant aux besoins et aux préoccupations de tous les États.

Le Mouvement des pays non alignés continue de réaffirmer la nécessité d'une approche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire de la question des missiles, sous tous ses aspects, négociée au niveau multilatéral au sein de l'Organisation des Nations Unies. Toute initiative sur cette question doit tenir compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité et de leur droit inhérent aux utilisations pacifiques des technologies spatiales.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord exprimer, au nom du Groupe des États arabes, notre soutien à la déclaration que vient de prononcer la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes estime qu'il est important de continuer à utiliser l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques. Les conventions internationales visant à empêcher l'armement et la militarisation de l'espace extra-atmosphérique renforceront son utilisation pacifique et devraient régir les activités dans ce domaine. Nous souhaitons que ces conventions soient adaptées aux circonstances actuelles.

Premièrement, nous souscrivons aux priorités arabes dans ce domaine, qui reposent sur le principe selon lequel l'espace est la propriété et le patrimoine communs de l'humanité tout entière. En outre, les activités humaines dans l'espace doivent être entreprises sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux principes de l'universalité et sur la base d'un consensus international.

Deuxièmement, toute démarche visant à régir les activités dans l'espace extra-atmosphérique doit tenir compte des intérêts de tous les peuples et de toutes les nations et ne pas viser à empêcher les États d'exercer leur droit souverain d'utiliser l'espace à des fins pacifiques.

Troisièmement, le Groupe des États arabes tient à souligner la nécessité de protéger l'espace en temps de conflit et de guerre. En outre, il faut empêcher le déploiement d'armes à des fins de défense ou d'attaque et prévenir toute course aux armements dans l'espace.

Nous devons envisager un mécanisme international contraignant qui interdirait l'utilisation de telles armes dans l'espace.

Quatrièmement, il est important de renforcer la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'espace et d'inclure les pays en développement parmi ceux qui bénéficient déjà des activités spatiales pacifiques.

Enfin, le Groupe des États arabes est prêt à examiner toutes les initiatives relatives à la sécurité de l'espace qui prennent en compte les quatre priorités que je viens d'énoncer, réaffirment le caractère pacifique de l'espace et œuvrent à prévenir sa militarisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Körömi (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres continuent de promouvoir la préservation de la sécurité et de la sûreté de l'environnement spatial et l'utilisation pacifique de l'espace sur une base équitable et mutuellement acceptable. Elle considère l'espace comme un bien commun de l'humanité qui doit être utilisé pour le bien de l'humanité.

L'Union européenne et ses États membres utilisent de plus en plus l'espace extra-atmosphérique. Elle a mis au point deux programmes spatiaux ambitieux, Galileo et Copernicus, qui complètent les programmes spatiaux nationaux et offrent des services qui peuvent grandement contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable. L'Union européenne bénéficie également des programmes spatiaux de ses États membres et de l'Agence spatiale européenne. En outre, les acteurs spatiaux européens participent de plus en plus à la coopération internationale afin d'aider d'autres pays à mettre l'espace au service du développement durable.

La nouvelle stratégie spatiale de l'Union européenne définit les ambitions de l'Europe dans l'espace et confirme que nous voulons rester un partenaire actif et engagé à l'échelle mondiale. Sur la

base des valeurs et des principes consacrés par les traités de l'ONU, l'Union européenne et ses États membres travailleront aux côtés d'autres Membres des Nations Unies pour promouvoir et protéger l'utilisation durable et pacifique de l'espace par tous les pays.

La croissance rapide de l'activité humaine dans l'espace, conjuguée à la diversité accrue des opérateurs spatiaux, rend encore plus nécessaire l'élaboration de nouvelles normes et règles devant régir l'activité de l'homme dans l'espace et renforcer les lois internationales existantes ainsi que les mesures de transparence et de confiance. Dans ce contexte, il est essentiel que tous les acteurs concernés s'engagent à agir de manière responsable.

Nous restons convaincus que les mesures de transparence et de confiance peuvent apporter une contribution importante à la sécurité, à la sûreté et à la viabilité des activités spatiales. Les efforts visant à concrétiser les engagements politiques dans le cadre d'une approche globale, portant à la fois sur les aspects civils et militaires des activités spatiales et complétant le droit international existant, restent nécessaires. Un exemple en est le code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, proposé par l'Union européenne en 2008. Ces efforts ont été approuvés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé en 2011 par le Secrétaire général en application de la résolution 65/68. Dans ce contexte, nous encourageons tous les États intéressés à œuvrer ensemble pour élaborer des principes communs de comportement responsable dans l'espace. Ces principes pourraient compléter le droit international en vigueur concernant l'espace et les initiatives existantes, et devraient être élaborés de manière à ce qu'elles puissent être approuvées par la majorité des nations spatiales.

Des principes de comportement responsable définis au niveau mondial devraient permettre de renforcer la coopération internationale dans le domaine spatial, conduire à un engagement mutuel de non-ingérence dans l'accès, l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace, faciliter un accès équitable à l'espace et accroître la transparence dans la conduite des activités spatiales. Ils devraient traiter de l'ensemble des activités spatiales et des problèmes qui en découlent, notamment les débris spatiaux, la gestion du trafic spatial, la prévention des collisions, ainsi que la prévention d'une course aux armements

dans l'espace, avec l'engagement nécessaire pour un comportement responsable. À cet égard, l'Union européenne se félicite du Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale (voir A/C.1/72/PV.11).

Nous appuyons fermement le travail important qui a été effectué par le Groupe de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Depuis la création du Groupe de travail en 2010, nous avons constaté des progrès tangibles qui sont les bienvenus, avec notamment la conclusion des négociations sur une première série de directives en 2016. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à travailler avec tous les partenaires pour mener à bien les négociations sur les directives restantes d'ici à la date butoir de juin 2018.

L'Union européenne demeure fermement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La prévention d'une course aux armements dans l'espace et la nécessité d'empêcher que l'espace ne devienne une zone de conflit sont des conditions essentielles pour renforcer la stabilité stratégique et garantir l'exploitation à long terme de l'environnement spatial à des fins pacifiques. Par conséquent, tous les 28 États membres de l'Union européenne ont voté pour la résolution 71/31 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous demeurons préoccupés par la poursuite du développement de toutes les armes et capacités antisatellites, y compris celles qui sont basées sur terre, et nous soulignons l'importance de se pencher rapidement sur ces évolutions, dans le cadre des efforts internationaux de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous continuons d'avoir des réserves sur la version actualisée du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous réaffirmons qu'un nouvel instrument juridiquement contraignant devrait être complet, efficace et vérifiable.

La Russie et la Chine ont proposé la création d'un nouveau groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Étant donné l'importance que les États membres de l'Union européenne accordent aux mesures de confiance juridiquement non contraignantes, nous déplorons que la Russie et la Chine n'aient pas tenu compte

de nos propositions de modifier le mandat envisagé pour permettre un débat plus large sur la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

Nous sommes également préoccupés par le fait que l'initiative de non-déploiement en premier d'armes dans l'espace ne répond pas de façon adéquate à l'objectif de renforcement de la confiance entre les États, mais au contraire, accroît le risque de conflit dans l'espace. En outre, l'initiative n'aborde pas l'épineuse question de la définition précise de ce qu'est une arme dans l'espace, ce qui pourrait facilement conduire un État à penser, à tort, qu'un autre État a déployé des armes dans l'espace.

Nous estimons que les initiatives visant à prévenir une course aux armements dans l'espace devraient contribuer à favoriser un climat de confiance mutuelle et de transparence. C'est pourquoi nous pensons que les engagements politiques pris par les États pour agir de manière responsable dans l'espace seraient un moyen plus efficace de préserver sa viabilité à long terme, sans exclure la possibilité qu'un jour, cela aboutisse à de nouvelles normes juridiquement contraignantes.

Le projet de résolution sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.1/72/L.46), dont tous les États membres de l'Union européenne ont l'habitude de se porter coauteurs et qui est traditionnellement adopté par consensus, témoigne du sentiment commun d'urgence de la communauté internationale et de sa responsabilité partagée de préserver l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Par conséquent, l'Union européenne espère travailler avec tous les Membres de l'ONU pour faire progresser la sécurité et la gouvernance de l'espace.

M. Tozik (Biélorus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom des représentants permanents des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) – Arménie, Biélorus, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie et Tadjikistan – pour appuyer l'initiative multilatérale sur le non-déploiement d'armes en premier dans l'espace.

Les États membres de l'OTSC réaffirment leur attachement au principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, dont un élément fondamental est la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Relevant l'importance exceptionnelle des initiatives internationales et l'engagement politique de ne pas déployer d'armes en premier dans l'espace, les États membres de l'OTSC se félicitent des efforts

déployés par tous les États Membres responsables de l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser cette initiative et de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Les efforts visant à universaliser l'initiative d'empêcher le déploiement des armes nucléaires dans l'espace est une mesure internationale efficace et transparente dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, jouant un rôle clef dans la mise en place de mesures concrètes visant à améliorer la façon dont sont traitées les questions liées aux utilisations pacifiques de l'espace.

Les États membres de l'OTSC expriment leur appui au projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et sur la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Ils exhortent tous les pays à faire preuve de volonté politique et de responsabilité en envisageant la possibilité d'être les premiers à se joindre à l'initiative de non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, et nous espérons que le projet de résolution correspondant (A/C.1/72/L.53) sera adopté lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

M^{me} Dallafior (Suisse) : Afin de maintenir la paix et la stabilité dans l'espace extra-atmosphérique, la Suisse estime que les normes internationales devraient être renforcées. L'objectif ultime est de préserver l'espace de tout conflit et de garantir son utilisation à des fins pacifiques aux générations futures.

Alors que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique poursuit ses efforts pour établir des lignes de conduite visant à renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales, peu de résultats concrets ont émergé pour maintenir la stabilité et la sécurité dans l'espace. Dans ce contexte, la transparence dans les activités spatiales et la confiance entre États jouent un rôle essentiel. À ce sujet, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui s'est réuni en 2012 et 2013 (voir A/68/189) continue de faire référence. Ce rapport contient en effet des propositions concrètes sur lesquelles il faudrait continuer à travailler, ainsi que des critères qui devraient satisfaire toute mesure de transparence et de confiance dans le domaine spatial. Nous tenons à saluer et appuyer la proposition que la Commission du désarmement se saisisse de cette thématique à partir de sa session de 2018 et approfondisse les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux. Au-delà

des travaux à venir de la Commission, une prochaine étape pourrait être le développement, dans un cadre aussi inclusif que possible, de principes de conduite responsable des activités spatiales.

En ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Suisse soutient, en principe, l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant. Le projet de traité soumis par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement en 2008 et 2014 constitue une base de discussion sur ce sujet. De nombreuses questions liées à ce projet restent cependant à approfondir. En particulier, la Suisse estime que, pour être efficace et répondre à l'objectif voulu, un tel traité devrait également bannir le développement et le test d'armes anti-satellites basées au sol.

Au sujet de l'initiative concernant le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier, la Suisse a des interrogations quant à l'efficacité d'une telle approche dans sa forme actuelle. Pour constituer une première étape efficace en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace, le projet de résolution A/C.1/72/L.3 devrait également bannir le développement, ainsi que les tests, de systèmes basés au sol permettant d'attaquer ou de perturber le fonctionnement des satellites. Par ailleurs, elle devrait prendre soin de ne pas légitimer indirectement le placement subséquent d'armes dans l'espace.

Enfin, concernant le nouveau projet de résolution proposant la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.1/72/L.54), le mandat du nouveau Groupe devrait être suffisamment large pour traiter le sujet de manière globale et approfondir les différentes réponses aux questions identifiées.

La Suisse apprécie l'organisation d'une deuxième réunion conjointe entre les Première et Quatrième Commissions le 12 octobre sur les questions de sécurité et de viabilité des activités spatiales (voir A/C.1/72/PV.11). Si la Suisse salue cet effort pour relancer le dialogue entre la communauté spatiale et celle du désarmement, elle est d'avis qu'il faudrait pouvoir travailler de façon régulière et approfondie sur les questions de sécurité spatiale et de viabilité à long terme des activités spatiales. À ce stade, la Suisse juge important de faire avancer les travaux. Ceci dans un cadre approprié et aussi inclusif que possible tout en s'appuyant sur un mandat suffisamment large pour pouvoir aborder toutes les questions liées à la sécurité spatiale et à la viabilité à long terme des activités spatiales. Car seul un effort

global, inclusif et universel, permettra d'assurer la paix dans l'espace pour notre génération et pour les générations futures.

M. Kuatbekov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Les questions liées à l'espace sont de plus en plus importantes pour l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, parce que l'espace, qui est immense, offre d'énormes possibilités aussi bien pour une utilisation pacifique que pour le développement militaire. Le paradoxe est que ce potentiel n'est pas encadré par des mécanismes juridiques ou réglementaires complets de nature à empêcher les États d'utiliser l'espace à des fins militaires.

Il y a une semaine, nous avons commémoré le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, un instrument historique du XX^e siècle, qui a été élaboré et adopté pour cadrer avec les circonstances de l'époque. Les lacunes du Traité sont aujourd'hui visibles, et nous demandons instamment sa révision. À cet égard, la séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions tenue jeudi dernier (voir A/C.1/72/PV.11) était de la plus haute importance car elle avait pour but d'évaluer les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité. L'expansion robuste et croissante dans l'espace nous oblige à réexaminer les mesures nécessaires pour combler les lacunes du régime juridique en vigueur visant à empêcher l'armement de l'espace.

Le Kazakhstan est convaincu que le déploiement d'armes dans l'espace entraînera des avantages pour un petit nombre. Les activités menées par certains pays dotés de technologies avancées de guerre spatiale présentent un danger encore plus grand car elles peuvent entraîner une prolifération vers d'autres pays, qui souhaiteraient également acquérir de tels moyens technologiques, comme cela a été le cas pour les armes nucléaires. L'expérience a montré que, dans pareil contexte, l'action militaire peut être dissimulée, devenant ainsi une violation majeure de la sécurité internationale. À l'heure actuelle, de nombreux pays possèdent ou mettent au point des programmes spatiaux de pointe. Nous devons veiller à ce que ces systèmes d'armes dangereuses ne portent pas atteinte à la structure existante des accords de limitation des armements, en particulier dans le domaine des missiles nucléaires.

Nous appuyons le projet de résolution commun Chine, Russie et États-Unis sur les mesures de transparence et de confiance (A/C.1/72/L.46) Nous relevons également une plus-value dans le projet de résolution sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace extra-atmosphérique (A/C.1/72/L.53), ce qui constitue un pas positif dans le renforcement de la confiance.

Le Kazakhstan soutient fermement le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté par la Chine et la Russie à la Conférence du désarmement en 2008 et 2014. Toutefois, plusieurs obstacles politiques majeurs et l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement entravent tous les efforts pour parvenir à un accord international juridiquement contraignant. Il est possible que les dispositions du projet de traité ne prennent pas en compte les intérêts de toutes les parties, et ce projet de traité peut être encore renforcé. Néanmoins, cela pourrait faire l'objet de négociations à l'avenir. À cet égard, la Conférence du désarmement apparaît comme le forum international le plus approprié et le plus utile.

Le Kazakhstan soutient sans réserve la proposition de la Chine et de la Fédération de Russie de créer un nouveau groupe d'experts chargé d'élaborer des mesures juridiquement contraignantes pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous convenons que, s'il est approuvé par l'Assemblée générale, le travail du groupe des experts pourrait contribuer à réduire les divergences de vues sur la manière de continuer à codifier et développer le régime juridique de l'espace, en attendant que la Conférence du désarmement sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Le Kazakhstan n'a pas l'intention de chercher à mettre au point des armes spatiales ni de déployer des armes dans l'espace. Toutefois, mon pays, qui abrite sur son territoire le premier et le plus grand cosmodrome, Baïkonour, développe activement son programme spatial civil, y compris par la création d'un complexe de fusées spatiales. Cela permettra à mon pays de faire partie du marché mondial des services spatiaux et d'avoir accès aux technologies les plus récentes, dans le respect des normes de la sécurité collective internationale. Dans ce contexte, la République du Kazakhstan réaffirme qu'elle demeure résolue à suivre les directives du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) annoncées en 2009, et espère que

sa demande d'adhésion au RCTM sera dûment examinée par les États membres à la prochaine session plénière du RCTM.

Le Kazakhstan a été membre de plusieurs groupes d'experts gouvernementaux, tels que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et sur d'autres questions importantes. Dans le même temps, nous examinons les moyens de lutter contre les menaces potentielles telles celles qui résultent des missiles hypersoniques, de technologies de livraison spatiale, de l'intelligence artificielle, et d'autres périls naissants. Tous ces efforts témoignent de notre engagement à faire du monde un lieu plus sûr. Les membres se rappelleront à cet égard la toute première manifestation parallèle de la Première Commission que le Kazakhstan a organisée conjointement avec le Bureau des affaires de désarmement le 4 octobre dernier, dans cette même salle.

En conclusion, le Kazakhstan tient à souligner que notre objectif commun est de faire en sorte que l'espace reste un lieu de coopération exempt d'armes, au service du développement humain, du bien-être et du progrès.

M. Eberhardt (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette occasion de prendre la parole devant la Première Commission au cours de son débat thématique sur l'espace extra-atmosphérique. Les États-Unis restent attachés au renforcement de la viabilité, de la stabilité et de la sécurité de l'espace. Nous jugeons encourageant que la communauté internationale reconnaisse de plus en plus les avantages économiques et scientifiques tirés mais aussi en termes de sécurité de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. La manière dont nous relèverons ces défis demeure un sujet de discussion important à la Première Commission et dans d'autres instances du système des Nations Unies. À cet égard, nous prenons note des débats instructifs qui ont eu lieu durant la séance conjointe des Première et Quatrième Commissions organisée la semaine dernière sur les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité de l'espace (voir A/C.1/72/PV.11).

Toutefois, nous restons très préoccupés par la volonté de certains pays de mettre au point des moyens antisatellites pour s'en prendre à des ennemis supposés, alors que ces mêmes pays disent vouloir éviter la

militarisation de l'espace par le biais d'un engagement politique au non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, engagement que la communauté internationale ne peut pas vérifier. Il est clair que ces efforts ne renforceront pas la stabilité dans l'espace s'ils ne répondent pas à l'une des menaces les plus pressantes, à savoir les armes antisatellites basées au sol.

Les États-Unis continuent de préconiser la mise en œuvre de mesures bilatérales et multilatérales de transparence et de confiance visant à encourager des activités spatiales responsables et une exploitation pacifique de l'espace. En 2013, le rapport de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a conclu que

« compte tenu du fait que le monde entier dépend de plus en plus des technologies et des systèmes basés dans l'espace, ainsi que des informations qu'ils fournissent, il faut mener une action concertée face aux risques menaçant la durabilité et la sécurité des activités spatiales » (A/68/189, *Résumé*).

En tant que membre du Groupe d'experts gouvernementaux depuis 2013, les États-Unis ont présenté, conjointement avec la Russie et la Chine, les résolutions 68/50, 69/38, 70/53 et 71/42, ainsi que le projet de résolution A/C.1/72/L.46, cette année, sur les mesures de transparence et de confiance. Ces résolutions encouragent la communauté internationale à examiner et mettre en œuvre, dans toute la mesure possible, les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Les États-Unis sont heureux de constater que des discussions formelles et informelles relatives aux recommandations figurant dans le rapport ont été organisées dans trois organes des Nations Unies, à savoir la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que la Commission du désarmement ajoutera bientôt cette question à l'ordre du jour de son programme pour la période 2018–2020.

Je voudrais conclure en réitérant que la dépendance croissante de toutes les nations vis-à-vis des systèmes basés dans l'espace et des informations qu'ils fournissent appelle une action concertée pour renforcer la stabilité et faire face aux menaces réelles au droit des nations d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. La communauté internationale devrait envisager des mesures volontaires à court terme susceptibles d'aider

à préserver l'environnement spatial pour les générations futures, au lieu de continuer à s'engager dans des gesticulations vaines et hypocrites qui ne répondent pas à ses préoccupations véritables.

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : À l'instar de nombreux autres États Membres, l'Australie dépend grandement des services rendus possibles par l'espace pour assurer un certain nombre de prestations économiques et sociales. Par conséquent, la sécurité et la viabilité de l'espace représentent pour nous un grand enjeu. Afin de mieux coordonner nos intérêts croissants dans ce domaine, le Gouvernement australien a récemment annoncé son intention de créer une agence spatiale nationale.

À mesure que le nombre d'États qui s'intéressent à l'espace augmente, il nous faut étudier les meilleurs moyens de faire en sorte que nous ayons le bon code de conduite. Cette réflexion devrait notamment comprendre un examen des instruments juridiques existants relatifs à l'espace extra-atmosphérique, et se pencher sur la manière de combler leurs lacunes substantielles. Par exemple, il n'existe actuellement aucune interdiction de déployer des armes classiques dans l'espace ni des armes antisatellites au sol et des armes lasers à grande énergie, ou de mener des activités qui, directement ou indirectement, créent des débris spatiaux. Lorsqu'on examine ces problèmes et d'autres, la question est de savoir ce qui représente le meilleur moyen de renforcer la sécurité de l'espace : les accords juridiquement contraignants ou bien l'approche retenue par l'Australie et d'autres États, à savoir l'élaboration de mesures de transparence et de confiance non contraignantes à caractère normatif relatives aux activités spatiales.

L'Australie est un des 16 États seulement qui sont parties aux cinq traités relatifs à l'espace, et nous restons disposés à envisager la négociation d'autres traités concrets sur l'espace à l'avenir. Toutefois, l'Australie est préoccupée par le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et l'initiative de non-déploiement en premier. Ces initiatives qui sont proposées sont axées sur la prévention du déploiement d'armes en orbite, mais ne contiennent aucune disposition sur la menace que les armes antisatellites basées au sol et les lasers à haute énergie font peser sur les biens spatiaux. Aucune ne parvient non plus à définir précisément ce qu'est une arme spatiale, ce qui, compte tenu des nombreuses technologies spatiales à double usage, n'est peut-être pas possible. La confusion autour de ces définitions pourrait conduire des pays à

déclarer à tort qu'un autre pays a déployé des armes dans l'espace. De notre point de vue, les deux initiatives sont invérifiables et ne constituent donc pas de bonnes mesures de transparence et de confiance en ce qui concerne l'espace.

Des mesures de transparence et de confiance non contraignantes et vérifiables offrent la meilleure occasion d'améliorer immédiatement la sécurité et la viabilité de l'espace, et de susciter l'adhésion générale. Les mesures de transparence et de confiance ne restreignent pas l'utilisation, par aucun État, de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques telle que codifiée dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, pas plus qu'elles n'imposent des obligations qui pourraient constituer un obstacle aux activités spatiales des pays en développement. Au contraire, la transparence et le partage de l'information contribuent à la protection de l'environnement spatial dans l'intérêt de tous les pays.

L'Australie s'est ralliée volontiers au consensus sur le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (voir A/72/20) en juin, qui comprend un accord sur les 12 premières lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous estimons qu'il s'agit là de mesures de transparence et de confiance utiles et concrètes. L'Australie a également présenté à la soixantième session du Comité un rapport sur les mesures que nous avons prises pour mettre en œuvre les catégories de mesures de transparence et de confiance recensées dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189).

Nous appuyons avec plaisir la proposition présentée par la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis (voir A/C.1/72/L.46) visant à ce que les mesures de transparence et de confiance soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission du désarmement. En tant qu'organe délibérant du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, il est tout à fait approprié que la Commission examine cette question importante et élabore un ensemble concret de mesures de transparence et de confiance ou de recommandations pouvant être acceptées par tous les Membres. Les résultats des travaux de la Commission pourraient ensuite être examinés, selon qu'il convient, par la Conférence du désarmement.

L'Australie compte travailler avec toutes les parties prenantes concernées afin de tracer une voie

pacifique pour que tous bénéficient des énormes possibilités qu'offrent aujourd'hui et qu'offriront à l'avenir les services rendus possibles par l'espace.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : L'importance des activités spatiales n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui, où un nombre croissant de nations jouissent des avantages économiques, sociaux et de sécurité nationale liés aux activités spatiales. Cependant, de graves problèmes sont survenus qui doivent être réglés de toute urgence.

Une augmentation du nombre de satellites en orbite a entraîné non seulement la congestion dans l'espace, mais également un volume plus important de débris spatiaux, ce qui risque de porter gravement atteinte au fonctionnement des satellites en cas de collision. Assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales est devenu une question fondamentale pour le bien-être et le développement de l'humanité tout entière. Par conséquent, nous devons travailler ensemble pour atténuer les risques et les dangers qui menacent la stabilité des activités spatiales.

Le Japon réaffirme l'importance du renforcement de l'état de droit dans l'espace, et continuera de travailler avec d'autres nations à cette fin. À cet égard, nous réitérons la nécessité de mettre en œuvre les principes de comportement responsable pour les activités spatiales, ce qui pourrait être une étape importante pour l'élaboration de règles internationales. En particulier, nous encourageons tous les États à s'abstenir de toute action de nature à entraîner, directement ou indirectement, la dégradation ou la destruction d'objets spatiaux. C'est pourquoi nous continuons d'exprimer notre préoccupation face à la mise au point des capacités des armes antisatellites.

S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, une idée que nous soutenons en principe, les activités spatiales du Japon ont toujours été de nature pacifique, et cela va se poursuivre. Nous avons participé à des discussions de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre de la Conférence du désarmement, et même au sein du Groupe de travail sur la voie à suivre, créé cette année.

Il est nécessaire d'étudier la façon dont la communauté internationale peut préserver et améliorer la sécurité, la sûreté et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, il est important de renforcer la confiance mutuelle entre les acteurs de

l'espace, en particulier par le biais de mesures de transparence et de confiance. Nous réaffirmons notre appui aux propositions de mesures figurant dans les recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance (voir A/68/189), et appelons tous les États à examiner ces propositions et à les mettre en œuvre, dans toute la mesure possible.

Le Japon a pris toute une série de mesures de confiance, telles que soumises au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il s'est également engagé dans des concertations bilatérales et multilatérales sur l'espace, et dans des consultations concernant la sécurité spatiale, ce qui peut contribuer au renforcement de la confiance entre les pays.

Les débris spatiaux sont une menace réelle pour tout type d'entité menant tout type d'activité dans l'espace. Dans ce contexte, tout comportement nuisible, notamment des attaques antisatellites qui engendreraient une quantité importante de débris spatiaux, inquiète beaucoup la communauté internationale. Le Japon est profondément préoccupé par la mise au point et le déploiement réels, et non abstraits, d'armes antisatellites, y compris celles qui sont basées au sol. La communauté internationale devrait traiter cette question comme une priorité urgente. Pour faire face aux problèmes de débris spatiaux à longue durée de vie, le Japon intensifiera ses efforts dans le domaine de la connaissance de l'environnement spatial et mettra au point des techniques permettant d'éliminer les débris spatiaux.

Enfin, je voudrais réaffirmer notre engagement à continuer à œuvrer avec d'autres pays pour garantir la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La République du Paraguay souscrit au principe de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, pour le bien de l'humanité tout entière. Nous renonçons à l'emploi de la force et à la menace de l'emploi de la force dans les relations internationales, et nous travaillerons à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui interdit, entre autres, l'installation d'armes dans l'espace.

La délégation paraguayenne plaide pour le respect strict du régime juridique international existant sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et des engagements pris en matière de désarmement et de limitation des armements dans l'espace. Nous appelons à la conclusion rapide des négociations et à des mesures

appropriées pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous soulignons l'importance des propositions concrètes formulées pour l'adoption de mesures de confiance et d'autres recommandations de la Conférence du désarmement afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Paraguay est partie au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Nous soulignons donc les vertus de l'exploration de l'espace et de l'application des sciences et technologies spatiales à des fins pacifiques. La contribution des communications par satellite, des systèmes d'observation de la Terre et des technologies de navigation par satellite au développement durable et à la gestion des catastrophes et des interventions en cas d'urgence est indéniable. La délégation paraguayenne invite instamment tous les États Membres à travailler ensemble afin de mettre à profit et de renforcer les possibilités de coopération internationale offertes par l'exploration de l'espace, ainsi que par la mise au point et l'application des sciences et technologies spatiales.

Au niveau national, le Gouvernement paraguayen a créé l'Agence spatiale du Paraguay, constituée d'organismes publics et privés, avec pour objectif de promouvoir et d'exécuter les politiques de développement des activités spatiales nationales, et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. L'Agence spatiale du Paraguay dont le premier Président a été nommé au début de cette année, élabore actuellement le programme national d'activités spatiales.

Enfin, concernant les mesures de transparence et de confiance, la délégation paraguayenne insiste sur la nécessité de veiller à la responsabilité internationale pour les dommages causés par des activités spatiales, et de continuer à travailler à l'élaboration d'un régime juridique approprié à cette fin.

M. Husem (Norvège) (*parle en anglais*) : Au mois de juillet, la Norvège a lancé en orbite deux satellites – NorSat 1 et NorSat 2 – les premiers sur plus de 70 petits satellites prévus dans le cadre d'un programme intégré de lancement de satellites. Ces deux satellites aideront les organismes publics norvégiens dans toute une série de tâches telles que la surveillance du trafic maritime, la gestion des pêcheries et la conduite des opérations de recherche et de sauvetage dans l'immense eau libre de la mer du Nord.

Ces derniers lancements de satellites sont la preuve du statut de la Norvège comme nation de paix, dotée d'un espace national de lancement de fusées-sondes, d'une communauté scientifique très dynamique et d'une industrie compétitive. Ils témoignent également de l'augmentation considérable du recours et de la dépendance à l'espace et aux technologies spatiales à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné une forte croissance du nombre d'objets spatiaux.

La Norvège considère l'espace comme un bien commun mondial, qui doit être utilisé au profit de l'humanité, et elle est un fervent partisan d'un ordre juridique international fiable et fondé sur des règles. Face aux difficultés actuelles, il est essentiel que tous les pays travaillent ensemble pour adopter des approches permettant de mener des activités responsables et de préserver le droit de toutes les nations d'explorer et d'utiliser l'espace dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Les dispositifs de gouvernance et les règles qui visent à garantir l'utilisation durable de l'espace pour toutes les nations sont de plus en plus mis à rude épreuve. À la présente session, la Première Commission examinera un certain nombre de projets de résolution sur l'espace. Toutefois, alors que nous devrions étudier les moyens de prévenir une course aux armements dans l'espace, un nouveau cadre juridique ne devrait pas être une fin en soi.

Les mesures de transparence et de confiance peuvent apporter une importante contribution au maintien de la sécurité, de la sûreté et de la viabilité des activités spatiales, et à la préservation de l'intégrité de l'environnement spatial pour tous. Un accord juridiquement non contraignant négocié à l'Organisation des Nations Unies, sur le modèle du Code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, comme précédemment proposé par l'Union européenne, pourrait être une voie à suivre. Je voudrais également souligner l'importance du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

La Norvège attache une grande importance à l'ONU en tant que lieu de renforcement de la coopération entre les États sur les questions spatiales. Il est dans l'intérêt vital de l'ensemble de la communauté internationale de protéger l'environnement spatial pour les générations futures. C'est dans ce contexte que la Norvège – en tant que pays menant des activités spatiales responsables et ardent défenseur d'un cadre

international – a officiellement présenté cette année une demande d'adhésion au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec le reste de la communauté internationale et de contribuer activement à ce forum et à d'autres.

Le Président (parle en anglais): Je donne la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.3.†

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe pleinement aux déclarations faites plus tôt par les représentants du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés sur ce point de l'ordre du jour, et souhaite faire les observations suivantes.

L'Égypte réaffirme que l'espace est le patrimoine commun de tous les peuples du monde, sur un pied d'égalité, et un bien commun pour l'humanité tout entière. En conséquence, toutes les activités menées dans l'espace doivent conserver un caractère pacifique, et l'ONU doit continuer à s'efforcer de parvenir à un consensus sur un ensemble de règles juridiquement contraignantes visant à prévenir une course aux armements ou tout déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Nous réaffirmons également que toute réglementation des activités spatiales ne devrait en aucun cas avoir pour but de limiter l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques par tous les États, pour une quelconque application ou exploration, tout en veillant à ce qu'aucun État n'utilise l'espace pour renforcer sa sécurité au détriment de celle des autres. La militarisation de l'espace, quel qu'en soit le but, offensif ou défensif, doit être évité à l'échelle mondiale.

À cet égard, le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, constitue une bonne base. Néanmoins, il est évident que d'importants efforts sont nécessaires pour la mise en place de nouveaux instruments juridiquement contraignants permettant de compléter ce traité, compte tenu des importantes évolutions technologiques en la matière et de la nécessité d'avoir l'assurance que l'espace restera à l'abri de tout conflit potentiel.

La Conférence du désarmement demeure le forum le plus approprié et le plus utile pour négocier des règles contraignantes. Toutefois, malgré le fait qu'il soit possible et souhaitable d'entamer de telles négociations à la Conférence du désarmement, il semble nécessaire d'intensifier les efforts déployés sous les auspices de l'ONU afin de susciter un grand élan en faveur de la réalisation de progrès sur cette importante question.

C'est pourquoi, depuis plus de deux décennies, l'Égypte et Sri Lanka ont pris l'habitude de présenter chaque année à la Première Commission un projet de résolution intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » (A.C.1/72/L.3). Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer comme les années précédentes, cet important projet de résolution. Pour les mêmes raisons, l'Égypte s'est également portée coauteur de deux autres projets de résolution proposés au titre du présent point de l'ordre du jour, dans l'espoir qu'ils viennent compléter de manière positive et constructive les initiatives multilatérales visant à garantir la nature pacifique de l'espace et à réguler correctement cet important domaine, dans le cadre de l'ONU.

L'Égypte travaille en étroite collaboration avec les organismes compétents s'occupant des activités spatiales au sein de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine, en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés, qui visent à sécuriser l'espace extra-atmosphérique et à l'utiliser à des fins pacifiques. En tant que nation spatiale émergente et membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Égypte demande instamment à la communauté internationale d'accroître la disponibilité et l'efficacité de l'assistance technique et des échanges technologiques pour tous les pays du monde, en particulier, les pays en développement.

M. Amil (Pakistan) (*parle anglais*) : L'espace est le patrimoine commun de l'humanité tout entière. Il est dans notre intérêt collectif d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. L'espace est utilisé par un nombre croissant d'États à des fins à la fois civiles et militaires. Alors que notre dépendance vis-à-vis des applications spatiales augmente, le potentiel et le risque d'une militarisation de l'espace s'accroît également. Il est urgent de traiter cette question afin d'empêcher que l'espace devienne le nouveau domaine de conflit et d'une course aux armements.

La domination dont jouissent certains pays dans l'espace en ce moment, grâce à leurs prouesses

technologiques actuelles, ne saurait durer éternellement. D'autres pays sont en train de les rattraper rapidement et, cette fois, les pays en développement n'assumeront plus le fardeau de la non-prolifération et n'accepteront aucune restriction discriminatoire qui entraverait leur utilisation pacifique de l'espace.

Le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes dispose que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays; elles sont l'apanage de l'humanité tout entière – c'est-à-dire notre patrimoine commun. Le traité interdit le déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans l'espace, mais reste muet sur le déploiement d'autres types d'armes, notamment les armes classiques.

De plus, la mise au point et le déploiement de systèmes antimissiles balistiques et leur intégration dans les biens spatiaux ont créé un danger supplémentaire. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Mouvement des pays non alignés face aux conséquences négatives de ces systèmes et d'autres technologies militaires de pointe pouvant être déployées dans l'espace. Ces systèmes auront d'importantes répercussions sur la stabilité et la sécurité aux niveaux régional et international. Les effets de la mise en place de ces systèmes peuvent être particulièrement déstabilisants pour des régions comme l'Asie du Sud. Ces préoccupations doivent être prises en compte dans un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace figure à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis 35 ans. À notre avis, il est temps d'engager des négociations sur un traité juridiquement contraignant. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui a été présenté conjointement par la Fédération de Russie et la Chine en 2008 et révisé en 2014, fournit un point de départ utile pour l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement.

Entamer des travaux de fond à la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace contribuerait à la paix et à la sécurité internationales et régionales et renforcerait le régime international de non-prolifération et de

désarmement. Cela permettrait également de mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, qui résulte en partie du refus de certains États d'engager des négociations à ce sujet. Si des États continuent à s'opposer à ces négociations, alors ils devraient admettre leur responsabilité dans l'impasse qui persiste à la Conférence.

La dernière résolution de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 71/31), dont le Pakistan s'est porté coauteur, a été adoptée à une majorité écrasante des États, sans aucune voix contre et avec seulement quatre abstentions. La résolution a invité la Conférence à créer un groupe de travail au titre du point à l'ordre du jour sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce que nous appuyons fermement.

L'Assemblée générale a adopté une autre résolution importante à sa session précédente, une résolution coparrainée par le Pakistan depuis sa première présentation en 2013 et intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier » (résolution 71/32). Nous nous félicitons de la mesure louable et inédite prise par la Fédération de Russie qui a annoncé son engagement politique à ne pas être la première à déployer des armes dans l'espace, et nous accueillons positivement les annonces similaires faites par d'autres États.

Nous prenons acte du rapport de consensus (voir A/68/189) et des recommandations faites en 2013 par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Les mesures de transparence et de confiance doivent avoir pour objectif d'améliorer la sécurité, la sûreté et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous félicitons tout particulièrement de la recommandation du Groupe de développer davantage la coopération internationale entre les nations spatiales et non spatiales concernant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, dans l'intérêt de tous les États.

Les mesures de transparence et de confiance et les codes de conduite non contraignants juridiquement sont un outil précieux pour promouvoir la confiance entre les États. Toutefois, ces mesures à caractère volontaire ne sauraient remplacer les obligations conventionnelles juridiquement contraignantes. Il existe des lacunes évidentes dans le régime juridique international régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, ce qui a de graves répercussions sur la sécurité. Ces

lacunes doivent être comblées par la conclusion d'un traité à la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tous les efforts multilatéraux visant à mettre sur pied des codes de conduite juridiquement contraignants doivent être menés de manière ouverte, universelle et participative dans le cadre du système des Nations Unies, en prenant en considération les intérêts de tous les États.

Le Pakistan est partie aux cinq principaux traités multilatéraux régissant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Pakistan est également membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a un rôle important dans l'optimisation des avantages découlant des activités spatiales au service de l'humanité, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la réduction des catastrophes.

Le Pakistan estime que la séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions sur les questions spatiales qui a eu lieu en octobre 2015 (voir A/C.1/70/PV.13) est une initiative positive. Dans le même ordre d'idée, nous saluons le débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, qui a eu lieu le 12 octobre (voir A/C.1/72/PV.11).

M. Abbani (Algérie) (*parle en arabe*) : ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Yémen au nom du Groupe des États arabes sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il ne fait aucun doute que l'espace joue un rôle important dans la vie socioéconomique et scientifique des Nations, en particulier en ce qui concerne la rapidité des avancées technologiques et scientifiques dans ce domaine. Plus que jamais, cette réalité nous appelle à la mise en place urgente d'un environnement propice à la sécurité, la transparence et la confiance relatives aux activités spatiales.

À l'instar d'autres États, nous aspirons à utiliser l'espace pour atteindre nos objectifs de développement, étant donné qu'il s'agit d'un patrimoine commun de l'humanité. Nous nous engageons à limiter l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques d'une manière qui préserve la paix, la sécurité et la stabilité et promeuve la coopération internationale, conformément aux principes et engagements internationaux pertinents.

M. Sparber (Liechtenstein), *Vice-Président*, assume la présidence.

La militarisation de l'espace est un sujet de préoccupation, compte tenu du risque que cela conduise à une nouvelle course aux armements avec de graves conséquences tant pour la paix et la sécurité internationales que socioéconomiques. À cet égard, l'Algérie se déclare préoccupée par les effets négatifs de la mise au point et du déploiement de systèmes antimissiles balistiques dans l'espace et de la poursuite de l'élaboration de technologies militaires pour l'espace extra-atmosphérique.

L'Algérie estime que le régime juridique actuel sur l'espace comporte des lacunes et n'est donc pas suffisant pour prévenir une course aux armements. Cela nécessite des efforts supplémentaires, en particulier dans le cadre de la Conférence du désarmement, afin de promouvoir le cadre juridique actuel et de combler les lacunes existantes.

À cet égard, l'Algérie appuie l'initiative sino-russe sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et l'emploi ou la menace d'emploi de la force contre des corps célestes. Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale à sa session précédente de deux résolutions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 71/31) et sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace (résolution 71/32), ainsi que des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous nous félicitons également de l'inscription d'un point sur l'espace à l'ordre du jour de la Commission du désarmement des Nations Unies pour sa prochaine session.

Pour terminer, je réaffirme que les mesures volontaires pour assurer la transparence et la rationalisation des activités dans l'espace sont un nouvel atout et devraient constituer une alternative à la conclusion d'un traité juridiquement contraignant qui empêche une course aux armements dans l'espace dans un cadre de négociation approprié – à savoir, la Conférence du désarmement – vers l'élaboration de mesures et de règles qui répondent aux préoccupations de toutes les parties.

Le Président par intérim (*parle en anglais*): Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/72/L.53, A/C.1/72/L.54[†] et A/C.1/72/L.46.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La prévention d'une course aux armements dans l'espace est l'une des tâches les plus importantes qui nécessitent des mesures urgentes. La mise en place d'un mécanisme efficace et fiable contre une course aux armements dans l'espace n'est possible que par le biais d'un accord juridiquement contraignant, et c'est la raison pour laquelle nous poursuivons notre travail acharné en vue de lancer des négociations à la Conférence du désarmement sur l'élaboration d'un cadre juridique correspondant et d'un instrument juridiquement contraignant approprié.

Le projet de traité sino-russe relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et à la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux, constitue un fondement solide pour ces négociations. Nous demandons à nos partenaires occidentaux de cesser toute hypocrisie. Notre projet fournit tous les éléments nécessaires, y compris une définition des armes dans l'espace et des moyens de prévenir toute utilisation de la force contre des objets dans l'espace. Une seule chose manque, c'est la volonté de nos partenaires occidentaux, ainsi que de tous les autres États Membres de l'ONU, à œuvrer en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Bien que la situation de la Conférence du désarmement ne se soit pas améliorée, il est nécessaire de mener des travaux approfondis sur la prévention d'une course aux armements et d'un déploiement d'armes dans l'espace, sous la forme d'un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies. À cette fin, de concert avec nos collègues chinois et avec un large soutien de pays qui partagent notre position, nous avons présenté à l'Assemblée générale pour examen à sa session en cours, le projet de résolution A/C.1/72/L.54. Le but de notre initiative est de travailler de manière approfondie sur ces deux sujets, et nous appelons tous les États à appuyer cette importante initiative.

La seule mesure efficace à ce jour sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est une initiative internationale et l'engagement politique de non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, qui jouit d'un appui accru de la communauté internationale. Le groupe des participants qui approuvent entièrement cette initiative est en expansion constante; il compte actuellement 17 États. Nous nous félicitons de la décision prise par le Viet Nam en juin de se joindre à cette initiative.

L'initiative de non-déploiement en premier est en passe de devenir l'un des plus importants dispositifs de dissuasion en ce qui concerne le déploiement d'armes dans l'espace. Il ne fait aucun doute que, si tous les États devaient adopter des obligations politiques à cet égard – en commençant tout d'abord par les puissances spatiales – la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace serait réglée. Un engagement en faveur de l'initiative de non-déploiement en premier est la plus grande mesure de confiance internationale et de transparence mutuelle. Il favoriserait une position ferme au niveau national en vue de garder l'espace exempt d'armes de quelque nature que ce soit.

Nous nous associons entièrement à la déclaration faite plus tôt sur le non-déploiement en premier par le représentant du Bélarus au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective. Avec tous les États intéressés, nous sommes prêts à travailler sur la mondialisation du non-déploiement en premier sur la base de notre projet de résolution (A/C.1/72/L.53), que nous avons une fois de plus présenté avec un large groupe de coauteurs animés du même esprit.

Une partie importante de nos efforts sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est constituée de travaux sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. D'abord et avant tout, nous continuons de considérer les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales comme étant étroitement liées au projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Nous sommes convaincus qu'un accord sur ces mesures pourrait devenir une mesure intermédiaire qui permettrait de mettre au point un régime efficace de suivi de la mise en œuvre du projet de traité. En outre, les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales individuelles, à la suite de la vérification de la pratique internationale, pourraient devenir des éléments du mécanisme de vérification du futur traité.

Deuxièmement, d'importants travaux sur ces mesures sont menés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre d'accords sur les lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales et la sécurité des opérations spatiales. Certaines mesures sont déjà devenues des réglementations. Nous espérons également que la Première Commission accordera l'attention voulue à

l'initiative russo-sino-américaine visant à inscrire la question des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence du désarmement.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Nous appelons tous les États à appuyer le projet de résolution traditionnel sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.1/72/L.46), que, comme les années précédentes, la Russie a déposé à la Première Commission conjointement avec ses deux premiers coauteurs, la Chine et les États-Unis. Nous appelons à l'adoption de ce projet de résolution.

M^{me} Guitton (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. J'y ajoute quelques remarques nationales dont la version complète sera mise en ligne.

La France est attachée à la préservation du caractère pacifique des usages de l'espace extra-atmosphérique. L'espace est en effet essentiel à nos économies, à nos sociétés, et à de nombreuses applications quotidiennes, comme les télécommunications, la navigation terrestre, aérienne ou maritime, ou encore la météorologie et le climat. Les deux objectifs principaux à nos yeux sont donc de garantir la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales qui sont des enjeux essentiels à la croissance économique et au développement d'un nombre toujours plus grand de pays. Nous devons prévenir une dégradation des conditions d'exploitation de l'espace pour étendre au plus grand nombre le bénéfice des activités spatiales et préserver l'accès des générations futures à l'espace. Cet objectif, soyons clairs, nous ne pouvons l'attendre qu'ensemble.

L'environnement spatial se détériore de manière continue. Il fait face aujourd'hui à plusieurs défis, au premier rang desquels le nombre croissant des acteurs dans l'espace, États, acteurs privés ou organisations internationales. La complexité croissante des opérations spatiales et l'émergence de mégaconstellations qui leur sont liées ajoutent aux risques pour la sécurité des activités spatiales. Je pense évidemment à la prolifération des débris spatiaux, à l'augmentation du risque de collision et d'interférence pendant les opérations, mais aussi à certains actes intentionnels, comme la destruction délibérée d'objets spatiaux, qui peuvent également générer un grand nombre de débris. Face à ces défis, la priorité doit donc bien être d'assurer la viabilité et la sécurité des activités spatiales. Pour la

France, l'action de la communauté internationale devrait reposer sur plusieurs principes.

D'abord, le développement des activités spatiales doit se faire dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui fournissent un cadre adéquat et pertinent.

La réponse internationale ensuite doit être transversale, et prendre en compte le caractère dual des activités spatiales. Il importe de promouvoir un principe d'utilisation responsable de l'espace dans la poursuite des programmes spatiaux civils et militaires.

Troisièmement, les réponses apportées doivent être efficaces et pragmatiques, et donc pouvoir apporter des bénéfices concrets et immédiatement mesurables qui soient soutenables.

Quatrièmement enfin, il faut inscrire notre action dans le cadre plus global de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et aussi pour limiter les risques de malentendus ou d'escalades.

La France promeut l'adoption de mesures de confiance et de transparence, ainsi que l'adoption de normes visant à orienter le comportement des acteurs dans l'espace. La valeur ajoutée de ce type de mesures a d'ailleurs été relevée dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189), adopté par consensus en 2014 et auquel la France a participé.

Plusieurs initiatives visant la prévention du déploiement en premier d'armes dans l'espace ont été proposées à la Conférence du désarmement et en Première Commission. La France partage les doutes exprimés quant à l'effectivité de ces initiatives. Sans s'opposer *a priori* à des approches de type juridique, la France privilégie des propositions immédiatement applicables pour répondre dans l'urgence à la détérioration rapide de l'espace extra-atmosphérique.

Mon pays se félicite par ailleurs des progrès enregistrés par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui a adopté un premier ensemble de 12 lignes directrices en 2016. Nous devons conclure ces travaux d'ici à juin prochain, en agréant un ensemble robuste et cohérent de mesures, comprenant un dispositif de suivi. La France continuera de participer activement à cette initiative concrète et efficace. Elle reste également ouverte à une reprise du dialogue, avec les États intéressés, sur une initiative qui pourrait utilement la compléter et traduirait, en termes politiques, l'engagement de tous à une conduite

responsable dans l'espace dans l'esprit de la proposition de l'Union européenne d'un code de conduite sur les activités spatiales qui répondait de notre point de vue à un véritable besoin

M. Kim In Ryong (République populaire démocratique de Corée) : Tout d'abord, j'aimerais indiquer que la République populaire démocratique de Corée s'associe à la déclaration prononcée plus tôt, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de la République d'Indonésie.

Garantir l'utilisation pacifique et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique est une question importante relative à la réalisation du développement durable. Plus d'un demi-siècle après le premier lancement d'un satellite artificiel, l'espace n'est plus le domaine exclusif des pays développés; il s'agit plutôt d'un domaine mondial pour le développement.

Le développement de l'espace extra-atmosphérique par la République populaire démocratique de Corée est en pleine expansion, conformément aux politiques de l'État et du parti et reflétant la volonté unanime du peuple. Si l'objet du développement de l'espace est d'accélérer le développement de l'économie nationale et d'améliorer le niveau de vie de la population, la République populaire démocratique de Corée adhère aux principes de maintien de l'indépendance et de l'autonomie.

L'année dernière, la République populaire démocratique de Corée a mis en orbite le satellite d'observation de la Terre Kwangmyŏngsŏng-4, en s'appuyant sur ses propres forces et sa propre technologie. Le Camarade respecté et Guide suprême Kim Jong-un, Président de la Commission des affaires publiques de la République populaire démocratique de Corée, a souligné que l'espace, la science et la technologie ainsi que l'industrie spatiale ont servi d'importants critères pour mesurer le pouvoir national, et que nous devrions construire et lancer plus de satellites à diverses fins, en utilisant nos propres efforts et notre propre technologie.

Les scientifiques et les techniciens de la République populaire démocratique de Corée sont pleinement et fermement déterminés à atteindre les objectifs énoncés dans le Plan quinquennal 2016-2020 pour le développement spatial national pour triompher des initiatives persistantes et obstructives des forces hostiles et pour lancer des satellites d'observation de la Terre et des satellites géostationnaires modernisés dans les années à venir.

La République populaire démocratique de Corée respecte les normes internationales relatives à la mise au point et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et attache une grande importance à l'échange d'informations et à la coopération avec divers pays et organisations internationales du monde entier.

L'espace est désormais confronté à la menace potentielle de militarisation. Les tentatives de militarisation de l'espace à l'aide d'une technologie de pointe deviennent de plus en plus flagrantes. Le système de défense antimissiles mondiale des États-Unis et la poursuite des lancements de satellites espions par ses alliés constituent des actes extrêmement dangereux qui conduiront à la militarisation de l'espace et à une course aux armements dans l'espace, ce qui suscitera la préoccupation et l'inquiétude dans de nombreux pays.

La République populaire démocratique de Corée s'oppose résolument à la militarisation de l'espace. L'Assemblée générale adopte chaque année plusieurs résolutions visant à assurer la sécurité et l'interdiction des armes dans l'espace. Toutefois, pour que la prévention de la militarisation et de l'armement de l'espace soit efficace, il est nécessaire d'adopter un nouvel instrument juridiquement contraignant. La délégation de la République populaire démocratique de Corée accueille avec satisfaction l'examen par l'Assemblée de toute initiative ou proposition visant à prévenir la militarisation de l'espace et appuiera les projets de résolution présentés à la Première Commission destinés à prévenir une course aux armements et le déploiement d'armes dans l'espace.

Le République populaire démocratique de Corée défend fermement la position selon laquelle l'espace doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, et tous les pays du monde doivent contribuer au bien-être de l'humanité en favorisant les échanges et la coopération dans le domaine du développement spatial, dans le respect des principes de l'égalité et de l'avantage mutuel.

M. Mahomed (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Il est largement reconnu que l'espace et son exploration à des fins pacifiques joue un rôle essentiel et de plus en plus important dans notre vie quotidienne. Il est donc important de veiller à ce qu'un travail de fond soit entrepris pour l'empêcher de devenir un nouveau théâtre de conflit. C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud accueille avec satisfaction le projet de traité présenté par la Chine et la Russie à la Conférence du désarmement relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi

de la force contre des objets spatiaux. Cette proposition pourrait servir de point de départ utile à la poursuite des discussions sur les éléments et la portée des futurs instruments juridiquement contraignants qui pourraient s'avérer nécessaires pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

L'Afrique du Sud estime que la meilleure façon de promouvoir l'ordre, la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales et de préserver l'espace en tant que domaine d'activités pacifiques passe par la coopération internationale et le dialogue. Nous continuerons donc d'appuyer et de participer aux efforts internationaux visant à mettre au point des règles de conduite et des normes de comportement dans l'espace. Afin de recueillir la plus grande adhésion possible à ces règles et normes, il n'y a pas d'autre solution que de passer par des processus multilatéraux ouverts et transparents, auxquels tous les États intéressés peuvent participer sur un pied d'égalité. La mesure dans laquelle tous les États peuvent avoir accès à l'espace et en bénéficier, quel que soit leur niveau de développement scientifique, technique ou économique, sera la clef de ces efforts.

La nécessité de prendre des mesures préventives pour faire en sorte que l'espace ne devienne pas le prochain théâtre d'un conflit et, en conséquence, que la course aux armements dans l'espace ne devienne pas une réalité, fait partie intégrante de nos efforts visant à préserver l'espace en tant que zone destinée à des fins exclusivement pacifiques. Des arguments ont été avancés à l'effet qu'il n'y a pas actuellement de course aux armements dans l'espace. Certains partisans de ces arguments maintiennent qu'il est donc prématuré de se concentrer sur les questions liées à la militarisation de l'espace. Bien que nous nous félicitons de l'engagement général de ne pas laisser l'espace devenir le prochain théâtre de guerres et de conflits, ma délégation estime que la militarisation de l'espace par un acteur pourrait inciter d'autres à faire de même, ce qui peut bien conduire à une course aux armements dans l'espace.

Si nous attendons que l'espace soit militarisé pour agir, nous devons sous peu trouver un tout autre remède à une situation qui aurait pu être évitée. De l'avis de ma délégation, cela doit et peut être évité si nous agissons maintenant. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud reste favorable à l'ouverture, le plus tôt possible, de négociations à la Conférence du désarmement sur un ou des instruments juridiquement contraignants pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Au-delà de l'ouverture de négociations sur cette question à la Conférence du désarmement, les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient être intensifiés, en particulier sur les questions non militaires qui pourraient avoir une incidence sur la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment les débris spatiaux qui demeurent un sujet de préoccupation pour nous tous.

Compte tenu de l'impasse persistante à la Conférence du désarmement, l'Afrique du Sud appuie la proposition faite par la Chine et la Russie de créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'envisager de possibles instruments visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, notamment un instrument juridiquement contraignant pour prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Notre espoir est que ce groupe stimule les discussions sur la question afin de favoriser des progrès vers l'ouverture de négociations sur un ou plusieurs instruments juridiquement contraignants.

M. Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays. C'est la responsabilité de l'humanité tout entière. Dans ce contexte, Cuba se déclare préoccupée par la menace d'une course aux armements dans l'espace, la mise au point et l'amélioration continues des armes spatiales ainsi que par la présence de matériel de guerre, y compris les satellites militaires, dans l'espace.

Nous réitérons que l'espace ne peut pas devenir un champ de bataille. Nous devons renforcer le régime juridique relatif à l'espace extra-atmosphérique pour prévenir sa militarisation et y interdire le déploiement d'armes. À cet effet, Cuba réaffirme son appui à l'adoption d'un traité relatif à la prévention et à l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Cuba estime que cet instrument devrait aussi interdire la menace ou l'emploi de la force contre des satellites ou d'autres types d'objets spatiaux. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le projet de traité présenté par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement constitue une bonne base de négociation.

En attendant l'adoption du traité relatif à la prévention et à l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, il est opportun et nécessaire de mettre en œuvre des mesures internationales de transparence et de confiance sur l'espace extra-atmosphérique. Nous réaffirmons que

tout projet de mesure de confiance ou de code de conduite doit être examiné et adopté dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation et le consensus de tous ses États Membres, et ne peut en aucun cas légitimer le déploiement d'armes dans l'espace. Cuba, qui est pleinement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, appuie la politique de non déploiement en premier d'armes de quelque type que ce soit dans l'espace.

Le développement des sciences spatiales et leurs applications sont de plus en plus importants. Indéniablement, elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à la prévention et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, à la protection de l'environnement et à la santé de l'homme. Toutefois, nous notons avec préoccupation l'utilisation des technologies spatiales au détriment de la sécurité des nations, en particulier les pays en développement.

Cuba condamne l'actuel réseau de satellites espions qui, outre qu'il est incompatible avec la paix et le développement, continue de saturer l'orbite géostationnaire et génère un grand nombre de débris spatiaux.

Nous plaçons pour le droit légitime de tous les États d'accéder à l'espace, dans des conditions d'égalité et sans discrimination, ainsi que leur droit de bénéficier de la coopération dans le domaine de la formation et du transfert des applications spatiales et de la technologie.

Cuba réaffirme la nécessité de promouvoir une coopération plus efficace entre les États, sans discrimination, aux fins d'une utilisation optimale et responsable des possibilités illimitées offertes par la recherche et les applications spatiales dans l'intérêt des générations présentes et à venir.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. Les récents progrès de la technologie spatiale ont sans aucun doute donné un élan important au développement humain. Le concept d'une communauté de destin pour l'humanité trouve sa meilleure démonstration dans l'espace. Je voudrais préciser la position de la Chine en ce qui concerne la sécurité dans l'espace.

Premièrement, en ce qui concerne le processus de prévention d'une course aux armements dans l'espace, la militarisation et une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique constituent un défi fondamental

que doit relever la communauté internationale. Au fil des ans, l'ONU a effectué un travail considérable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Depuis 1981, l'Assemblée générale a adopté un projet de résolution annuel sur le sujet, qui souligne l'importance de prévenir d'urgence une course aux armements dans l'espace et demande la prompt négociation d'un instrument juridique international pertinent à la Conférence du désarmement. Ce projet de résolution annuel est appuyé par une majorité écrasante d'États, sans qu'aucun ne s'y oppose, ce qui reflète pleinement le vaste consensus au sein de la communauté internationale sur la question.

Le Gouvernement chinois a toujours plaidé en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et demeure opposé à la militarisation et une course aux armements dans l'espace. Nous avons déployé des efforts actifs pour promouvoir un instrument international juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l'espace. La Chine et la Russie ont présenté conjointement à la Conférence du désarmement un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui a reçu l'appui général de diverses parties. Fondamentalement, le projet de traité interdit l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Il comprend l'interdiction de l'utilisation d'armes antisatellites, et règle donc de manière efficace cette question. Pour ce qui est de la définition et de la vérification des armes, toutes ces questions peuvent être abordées dans les discussions sur le projet de traité. Le caractère urgent de la question à l'examen signifie que la Conférence du désarmement devrait immédiatement commencer le travail de fond sur ce sujet.

La Chine et la Russie ont présenté cette année un projet de résolution intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace » (A/C.1/72/L.54), qui autorise la mise en place d'un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Son mandat est ciblé et de nature inclusive.

Des questions ont été soulevées par certains pays au sujet des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Bien que celles-ci n'aient pas encore été énumérées en détail, elles ne manqueront pas d'être traitées. Les travaux des différents

mécanismes des Nations Unies ont chacun leur domaine de prédilection, ce qui est tout à fait naturel. Bien que les principes de spécificité et d'inclusion ne s'excluent pas, nous ne devons pas mettre l'accent sur l'ouverture au détriment du sujet traité.

Par ailleurs, la Chine s'est jointe à la Russie et d'autres États pour produire la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier » (résolution 71/32), qui a été adoptée à une majorité écrasante. C'est une preuve supplémentaire de l'aspiration commune de la communauté internationale sur cette question. La Chine et la Russie présenteront de nouveau cette année le projet de résolution (A/C.1/72/L.53) sur ce sujet.

Deuxièmement, la Chine attache de l'importance aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et elle est un important coauteur des résolutions en la matière. Nous pensons que des mesures de transparence et de confiance appropriées et viables concernant les activités spatiales sont propices au renforcement de la confiance mutuelle, à la réduction du risque d'erreur de jugement, à la réglementation des activités spatiales et au renforcement de la sécurité dans l'espace. Ces mesures peuvent être des compléments utiles à la prévention de la militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace. Toutefois, elles ont leurs limites et ne peuvent donc pas remplacer des négociations sur un instrument juridique. Cette année, la Chine a présenté son document national exposant sa position au Secrétaire général et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui détaille sa position au sujet des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et énumère toutes les mesures prises par la Chine pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189).

En ce qui concerne le code de conduite international proposé par l'Union européenne, une majorité écrasante de pays demande que les négociations sur le code fassent d'abord d'un mandat de l'ONU sous la forme d'une résolution et soient conduites dans le cadre de l'Organisation en vue que le code soit adopté par consensus. Il doit être axé sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'Union européenne devrait considérer avec sérieux l'appel de la communauté internationale et prendre en compte l'avis des autres pays afin de mener des négociations ouvertes, transparentes et véritablement multinationales

auxquelles tous les pays prendraient part sur un pied d'égalité, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour garantir le caractère inclusif et l'efficacité du processus de négociation. En outre, avec d'autres pays, la Chine a proposé que la question des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales soit inscrite à l'ordre du jour du prochain cycle de la Commission du désarmement.

La Chine estime que le Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales a été un grand succès (voir A/C.1/72/PV.11), et nous aimerions que cette pratique se poursuive. Nous espérons que toutes les parties vont poursuivre leurs efforts en vue de contribuer à une paix durable et une sécurité commune dans l'espace.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite tout à l'heure dans le cadre de ce débat thématique par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Bangladesh a toujours plaidé en faveur de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À la Conférence du désarmement, nous continuons de souligner l'importance d'élaborer un ou plusieurs instruments internationaux universels, non discriminatoires, juridiquement contraignants sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, s'appuyant sur le régime juridique existant relatif au désarmement, à la maîtrise des armements et à l'utilisation de l'espace.

Nous avons marqué notre appui à l'ouverture de négociations dans le cadre d'un programme de travail convenu sur la base de la proposition du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous remercions la Chine et la Fédération de Russie pour la proposition visant à créer un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris la prévention du déploiement d'armes. Nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les différentes régions géographiques y soient représentées de manière équitable, ainsi que des pays ayant différents niveaux en matière de sciences et de capacités technologiques spatiales.

État partie au Traité sur l'espace, le Bangladesh continue d'étudier la possibilité d'adhérer à certains autres traités internationaux pertinents relatifs à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Avec notre premier satellite de télécommunications, Bangabandhu-1, qui devrait être lancé d'ici la fin de l'année, nous notons avec une certaine inquiétude la congestion, les conflits et la concurrence croissants dans l'espace et les possibilités de compromettre la sécurité spatiale qui en résultent.

Nous soulignons que toute initiative de codification concernant les activités spatiales devrait être entreprise d'une manière globale et sans exclusive afin de prendre en compte les diverses préoccupations, tout en se concentrant sur des domaines particuliers. Nous reconnaissons l'importance cruciale des diverses mesures de transparence et de confiance qui complètent un cadre juridique international relatif aux activités spatiales et ne s'y substituent pas.

Le Bangladesh considère que le débat conjoint des Première et Quatrième Commissions tenu cette année (voir A/C.1/72/PV.11) constitue un pas dans la bonne direction pour promouvoir une meilleure interface entre les questions de désarmement et de coopération internationale relatives aux activités spatiales.

Parallèlement aux efforts de désarmement dans l'espace, il faut maintenir l'attention et les efforts en matière de réduction des débris grâce à une coopération internationale efficace. Compte tenu de la concentration alarmante de débris dans l'espace et de la menace qu'ils représentent pour les objets et les activités spatiales, il est essentiel que des initiatives significatives soient prises pour relever ce défi, avec la participation de tous les États. Les principaux acteurs spatiaux qui ont jusqu'à présent contribué à la concentration de débris dans l'environnement spatial devraient également assumer la responsabilité supplémentaire de rendre sûre et durable cette frontière croissante de l'activité humaine.

M. Kim In-Chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pour atteindre l'objectif ultime de viabilité à long terme des activités spatiales, nous voudrions commencer par souligner que l'élaboration d'un ensemble de directives est une priorité importante au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Nous attendons avec intérêt que des progrès soient réalisés en temps voulu sur les directives restantes afin que le COPUOS puisse les adopter et les transmettre à l'Assemblée générale à temps pour UNISPACE+50 en 2018. Ce serait un grand

pas en avant vers le renforcement d'un environnement spatial fondé sur des règles.

Nous pensons également que le renforcement des mesures de transparence et de confiance est un bon point de départ pour renforcer encore le régime spatial actuel. À cet égard, nous notons la valeur des initiatives existantes, notamment le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189), que l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction en décembre 2013, et le projet de résolution annuel sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Parallèlement à l'intérêt croissant de la communauté internationale pour l'espace, on prend de plus en plus conscience que l'intensification des activités spatiales peut avoir des conséquences fâcheuses. Le débat conjoint de la semaine dernière (voir A/C.1/72/PV.11) a été l'occasion de traiter les questions pertinentes de manière globale et équilibrée.

Si la sûreté et la sécurité de l'espace prennent de plus en plus d'importance et si la communauté internationale déploie de sérieux efforts à cette fin, il est déplorable que la Corée du Nord aille à contre-courant de cette tendance. L'utilisation pacifique de l'espace est un droit pour tous et elle est encouragée. Ce qui est proscrit pour tout le monde – et pas seulement pour la Corée du Nord – ce sont des utilisations non pacifiques, et les antécédents de la Corée du Nord nous montrent clairement que ce qu'elle prétend être pacifique ne l'est pas. La Corée du Nord a ouvertement annoncé des instructions permanentes pour développer « plusieurs types de roquettes balistiques capables de transporter des ogives nucléaires ». L'intention véritable des soi-disant lancements de satellites revendiqués par la Corée du Nord n'est pas d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, mais de mettre au point des missiles balistiques à longue portée qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Un autre point très évident est que ce qui est interdit pour la Corée du Nord, c'est le lancement d'activités utilisant la technologie des missiles balistiques, et non les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lui-même. La Corée du Nord continue de violer une liste croissante de résolutions du Conseil de sécurité. Jusqu'à présent, en 2017, la Corée du Nord a lancé 19 missiles balistiques, dont deux à portée intercontinentale. Toute tentative de la Corée du Nord de dépeindre ses activités interdites comme une sorte

d'utilisation pacifique de l'espace est sans fondement et doit être dénoncée comme illégale.

Nous appelons la Corée du Nord à cesser ses provocations, à rétablir ses engagements préexistants en faveur d'un moratoire sur tous les tirs de missiles et à abandonner tout programme de missiles balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible. La Corée du Nord n'entreprend aucune forme de coopération technique avec d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur les tirs utilisant la technologie des missiles balistiques, quelle que soit leur qualification, notamment en tant que lanceur de satellites ou lanceur spatial. La Corée du Nord ne peut prétendre à des utilisations pacifiques de l'espace que si elle s'acquitte pleinement des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité.

Je terminerai en réaffirmant l'engagement ferme de la République de Corée en faveur des utilisations pacifiques de l'espace dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Nous sommes prêts à contribuer davantage aux efforts internationaux pour faire en sorte que les activités spatiales favorisent la paix, la sûreté et la sécurité mondiales et améliorent le bien-être des populations du monde entier et qu'elles soient durables à long terme.

M. Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La recherche et le développement de nouvelles technologies et capacités spatiales progressent plus rapidement que jamais. Bien que nous ayons la ferme intention d'appliquer des technologies de pointe pour une vie meilleure, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'impact des nouvelles technologies sur les objectifs militaires, et par conséquent sur une course aux armements dans l'espace.

L'application de nouvelles avancées technologiques et l'utilisation croissante de l'espace devraient s'accompagner d'une plus grande transparence, d'un meilleur partage de l'information et de mesures de confiance plus audacieuses. Tous les moyens de renforcer la transparence et les mesures de confiance mondiales et inclusives dans le domaine des activités spatiales devraient être vigoureusement explorés pour prévenir en temps voulu une course aux armements dans l'espace.

Dans ce contexte, le travail du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé par la résolution 65/68, est louable. Les mesures volontaires et les recommandations proposées dans son rapport consensuel de 2013 (voir A/68/189) constituent en effet une base solide pour les mesures de transparence et de confiance. Nous devrions adopter ces mesures volontaires de transparence et de confiance en tant que mesures visant à promouvoir la confiance entre les États et la sécurité pour tous. Ils devraient être mis en œuvre dans toute la mesure possible par tous, en particulier par les États ayant des activités, des compétences et des capacités spatiales importantes.

Les débats de fond du Groupe de travail sur la voie à suivre avant la Conférence du désarmement sur le point de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » montrent que les progrès technologiques et scientifiques, ainsi que l'évolution des menaces, devraient être pris en considération dans les débats sur cette question. Nous pensons qu'il faudrait envisager la création d'un organe spécialisé ou d'un groupe spécial ou d'un autre groupe d'experts gouvernementaux afin de traiter de manière globale les questions spatiales.

Outre le cadre fondamental du droit international de l'espace créé par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, les activités spatiales devraient être juridiquement guidées d'une manière contraignante. Le Myanmar estime que la Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Dans ce contexte, nous nous félicitons de tous les efforts, propositions et points de l'ordre du jour relatifs à la prévention de la course aux armements dans l'espace, y compris le texte mis à jour du projet de traité déposé conjointement par la Fédération de Russie et la Chine.

L'espace extra-atmosphérique est l'héritage commun de l'humanité. Son exploration et son utilisation doivent être menées dans l'intérêt de tous les pays. Nous devons agir ensemble pour préserver notre patrimoine commun. L'homme prudent prévoit le danger.

M. Bektikesuma (Indonésie) (*parle en anglais*) : Avec l'exploration et l'utilisation de plus en plus poussées de l'espace, la communauté internationale s'inquiète de la possibilité croissante de la militarisation et de la course aux armements dans l'espace. Ma

délégation estime que la question de la course aux armements dans l'espace est d'une importance cruciale et qu'elle exige un débat immédiat. La prévention d'une telle course est une question de plus en plus urgente, et les préoccupations sont d'autant plus légitimes que les instruments juridiques actuels ne permettent pas d'éviter la militarisation de l'espace.

Les normes, la transparence, les mesures de confiance, les codes de conduite et les mécanismes volontaires sont également des éléments importants et complémentaires de tout futur instrument juridique international pour prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Ces dispositions peuvent faciliter la confiance, réduire les malentendus et prévenir les conflits. Dans une certaine mesure, elles ont déjà joué un rôle actif dans la maîtrise des armements et le désarmement. Cependant, elles ne sont pas suffisantes et ont leurs propres limites, notamment parce qu'elles ne sont pas juridiquement contraignantes.

Au cours des deux dernières décennies, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité des résolutions sur la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, et appelé à la négociation et à la conclusion d'un instrument juridique international. Nous devons de toute urgence élaborer un nouvel instrument juridiquement obligatoire au moyen de négociations afin d'empêcher à tout prix la militarisation et la course aux armements dans l'espace.

Les résolutions 71/31, « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » et 71/32, « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier », réaffirment l'importance et l'urgence de prévenir la course aux armements dans l'espace. Elles affirment également que la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, joue un rôle primordial dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux sur la prévention de la course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. L'Indonésie estime par conséquent que la Conférence du désarmement devrait entamer sans tarder des négociations sur des questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous voudrions réitérer notre souhait que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé et exploré entièrement à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. À cet égard, ma délégation souligne l'importance de la résolution 71/90 intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations

pacifiques de l'espace ». Elle estime que la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales doit être inclusive et tenir compte des niveaux de développement technologique, en particulier des pays en développement, afin de renforcer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Enfin, nous voudrions souligner que tous les États ont la responsabilité de s'abstenir de toute activité susceptible de compromettre l'objectif collectif qui est de maintenir un espace extra-atmosphérique exempt d'armes. Nous sommes fermement convaincus que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes ne devraient avoir que des objectifs pacifiques au bénéfice de tous les États.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite précédemment par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

Les applications spatiales offrent à chacun d'entre nous des ressources uniques dans les domaines de la croissance économique et de l'innovation, ainsi que pour faire face à des problèmes importants tels que les changements climatiques et la gestion des catastrophes naturelles. La dépendance croissante à l'égard des ressources, des infrastructures et des activités spatiales rend impératives la prévention et la diminution des risques inhérents à l'absence de gestion du trafic, à la création de débris, à des interférences nuisibles, à des erreurs de calcul et à la méfiance.

La forte augmentation du nombre d'objets dans l'espace est l'une des raisons majeures de la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un environnement réglementaire international efficace et complet. L'Italie s'est engagée à œuvrer pour la durabilité, la sûreté et la sécurité à long terme de l'environnement spatial. Aussi avons-nous été l'un des principaux partisans du projet de code de conduite international pour les activités dans l'espace extra-atmosphérique de l'Union européenne, comme première étape non contraignante sur le plan juridique et qui compléterait parfaitement d'autres initiatives, notamment un instrument complet, efficace et vérifiable et juridiquement contraignant.

Malgré l'absence de progrès dans les négociations sur le code de conduite international, nous continuons de penser qu'un ensemble de normes de comportement responsable partagés à l'échelle mondiale constituerait la réponse la plus appropriée au sentiment d'urgence commun exprimé par la communauté internationale.

Ces normes, qui pourraient déboucher sur un code de conduite volontaire et international, devraient servir des objectifs à long terme pour toutes les activités spatiales. Elles devraient inclure la non-ingérence dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la prévention de la création de débris, une coopération internationale accrue dans l'espace, la préservation de l'intégrité de l'environnement spatial pour tous, un accès équitable à l'espace extra-atmosphérique et une transparence accrue dans la conduite des activités d'exploration et d'exploitation de l'espace.

Nous sommes également convaincus que la mise en œuvre effective de mesures de transparence et de renforcement de la confiance, y compris celles définies par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales en 2013 et entérinées par l'Assemblée générale, représente une étape cruciale vers l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la durabilité des activités spatiales. Des mesures de transparence et de confiance, telles que l'échange d'informations sur les politiques et activités spatiales des États, les notifications de réduction des risques et les visites d'experts dans les installations spatiales nationales, réduisent le risque de malentendu et de mauvaise communication. Elles contribuent à renforcer la confiance mutuelle et complètent le cadre juridique international existant.

Nous appuyons fermement le travail important réalisé par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous félicitons de la conclusion des négociations sur un premier ensemble de directives en 2016 et sommes prêts à travailler avec tous les partenaires pour conclure les négociations sur les orientations restantes à l'échéance de juin 2018.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Soixante ans après le lancement monumental de Spoutnik, qui a ouvert la voie à l'exploration spatiale, et 50 ans après l'adoption du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, le

Venezuela réaffirme son intérêt et son engagement pour la promotion et l'élargissement de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques dans l'intérêt de tous les États et en tant que patrimoine commun de l'humanité. Le développement durable de l'espace extra-atmosphérique, fondé sur la coopération internationale, offre à l'humanité un vaste potentiel de progrès dans les domaines de l'éducation, de la médecine, de la prévention des catastrophes naturelles, de l'agriculture, des télécommunications et des sciences et technologies, entre autres.

À cet égard, notre délégation tient à réaffirmer la nécessité pour tous les États de respecter scrupuleusement le principe de non-militarisation de l'espace et de s'abstenir de toute action visant à utiliser l'espace à des fins d'armement de quelque nature que ce soit. Le déclenchement éventuel d'une course aux armements dans l'espace aurait des conséquences déstabilisatrices pour la paix et la sécurité internationales, ce que la communauté internationale devrait éviter en négociant une nouvelle convention ou un nouveau traité à caractère contraignant, conforme aux principes d'équité, de viabilité et de vérification, en vue de préserver l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité et d'interdire son utilisation à des fins militaires.

Le Venezuela reconnaît les engagements politiques et les accords volontaires dans ce domaine. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 71/32, intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier », ainsi que de la résolution 71/31, intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », qui constituent des mesures de confiance importantes concernant l'espace.

Malgré les engagements politiques et les accords volontaires conclus entre les États Membres, ces engagements et accords ne sont que complémentaires et ne remplacent pas les instruments juridiquement contraignants convenus, qui sont des obligations fermes et à long terme d'empêcher la militarisation de l'espace. À cette fin, le Venezuela se félicite du projet de résolution proposé par la Chine et la Russie sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace (A/C.1/72/L.53), dont il s'est porté coauteur. Nous pensons que le projet de traité sino-russe constitue une bonne base pour l'ouverture de négociations conduisant à l'adoption éventuelle d'un instrument juridique visant à sauvegarder l'espace en tant que zone purement pacifique, dans l'intérêt de l'humanité.

De même, nous réitérons notre appel à tous les États membres de la Conférence du désarmement pour qu'ils adoptent et mettent en œuvre rapidement un programme de travail prévoyant la création d'un groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin d'ouvrir la voie à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à empêcher le déploiement de systèmes d'armes dans l'espace.

Pour terminer, le Venezuela réaffirme sa volonté de continuer à travailler de manière constructive au niveau multilatéral et dans le cadre de la coopération internationale en vue de contribuer de meilleures utilisations et exploration de l'espace à des fins pacifiques au profit de l'humanité.

M. Cleobury (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Cette année et l'année prochaine, nous commémorons l'anniversaire d'un certain nombre d'étapes importantes dans le domaine spatial. La semaine dernière marquait le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. La semaine précédente marquait le soixantième anniversaire du lancement de Spoutnik. UNISPACE+50, qui aura lieu l'année prochaine, recentrera l'attention de la communauté internationale sur l'espace extra-atmosphérique et l'immense potentiel qu'il recèle pour améliorer la vie sur Terre. Toujours en 2018, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) conclura enfin ses négociations sur les lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales, après presque une décennie de discussions. Ces jalons sont un bon moment pour réfléchir aux progrès que nous avons accomplis dans l'utilisation et l'exploration de l'espace par l'homme, aux risques et aux possibilités qui nous attendent et à la direction que la communauté internationale devrait prendre.

Le nombre de satellites placés dans l'espace augmente, tout comme le rythme auquel ils sont placés. Au cours de la prochaine décennie, les pays pourraient, ensemble, placer 16 000 satellites en orbite autour de la Terre, contre 7 000 au cours des 60 dernières années. En février, l'Inde a battu le record du plus grand nombre de satellites – 104 – déployés en un seul lancement. Ces développements pourraient offrir des avantages mondiaux incroyables, tels que des communications à large bande omniprésentes directement vers les

téléphones dans les régions éloignées. Mais quelles sont les implications des débris spatiaux? Nous savons déjà qu'il y a près de 200 millions de débris en orbite autour de la Terre, allant de minuscules fragments à de grands satellites morts. Le rythme croissant des lancements ne peut que contribuer à ce nombre. Les orbites devenant de plus en plus encombrées, les collisions risquent de devenir une source importante de débris dans un proche avenir. Le Royaume-Uni craint que notre utilisation de l'espace aujourd'hui ne limite notre capacité d'utiliser l'espace à l'avenir. Si nous voulons continuer à utiliser l'espace, nous devons relever le défi des débris.

Des technologies novatrices pour éliminer les débris sont actuellement mises au point par des entreprises et des gouvernements dans différents pays. Ces technologies comprennent la capacité de se rendez-vous avec d'autres objets spatiaux pour les saisir, les capturer et les déplacer. Mais de nombreux pays se sont déclarés préoccupés par d'éventuelles utilisations hostiles de ces technologies. Veiller à ce que nous utilisions ces technologies pour éliminer les débris à l'échelle mondiale tout en évitant les tensions est une responsabilité collective majeure.

Dans un esprit de transparence et de confiance, le Royaume-Uni a informé le COPUOS en 2015 de sa participation au projet européen RemoveDEBRIS, qui vise à mettre au point et à piloter une mission de démonstration en orbite visant à évaluer et à vérifier les technologies nécessaires à l'enlèvement futur des débris actifs. Lorsque nous accorderons une licence à cette mission et la lancerons, elle sera menée de manière transparente et ouverte.

La situation dans l'espace est complexe. Les questions environnementales et sécuritaires sont étroitement liées. Nous devons donc les traiter ensemble et de manière holistique. Dans une remarque attribuée au cosmonaute soviétique Yuri Gagarine, la Terre, vue de loin, semble trop petite pour un conflit et juste assez grande pour une coopération. Tout comme le colonel Yuri s'inquiétait des conflits et souhaitait une coopération sur Terre, nous voulons nous aussi éviter les conflits dans l'espace et y promouvoir la coopération. Nous demeurons préoccupés par la poursuite de la mise au point de toutes les armes et capacités antisatellites, y compris celles basées sur Terre, et soulignons qu'il importe d'y faire face rapidement et dans le cadre des efforts internationaux pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

C'est pour ces raisons que le Royaume-Uni appuie fermement les mesures de transparence et de confiance visant à faire face au risque de conflit dans l'espace et qu'il appuie l'élaboration d'accords volontaires visant à encourager la conduite responsable des activités spatiales dans les domaines civil et militaire. Nous pensons que cette approche – holistique et axée sur le comportement responsable des États – est le moyen le plus pragmatique d'atténuer et d'éviter que l'environnement spatial ne subisse d'autres dommages du fait de conflits ou de collisions générateurs de débris.

Certains pays ont proposé de créer un nouveau groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Comme d'autres États membres de l'Union européenne, nous regrettons qu'ils n'aient pas pris en considération la nécessité que le projet de mandat permette un débat plus large sur les moyens d'assurer la sécurité, la sûreté et la viabilité des activités spatiales, que nous et de nombreux autres États jugeons nécessaires.

Le Royaume-Uni n'exclut pas la possibilité de s'entendre un jour sur un nouveau traité juridiquement contraignant sur l'espace extra-atmosphérique, mais nous devons relever de sérieux défis politiques, technologiques et pratiques avant que les négociations sur un tel traité puissent commencer. Tout nouvel instrument juridiquement contraignant devrait être complet, efficace et vérifiable. Il faudrait définir ce qu'est une arme dans l'espace et instaurer la confiance entre les États en assurant une vérification adéquate.

Comme d'autres États membres de l'Union européenne, nous avons des réserves sur le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui ne traite pas des questions fondamentales d'intention et de comportement et ne vise pas à empêcher le développement d'armes antisatellite situées sur Terre, qui intéressent particulièrement le Royaume-Uni. Pour ces raisons et d'autres encore, nous partageons également les réserves de l'UE quant au non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (résolution 71/32).

L'espace extra-atmosphérique est un bien commun mondial. Assurer son utilisation pacifique au profit de tous devrait être une priorité absolue, de plus en plus au fur et à mesure que nos pays dépendent de plus en plus de l'espace. Alors que nous célébrons les anniversaires importants cette année et l'année

prochaine, le Royaume-Uni est prêt à travailler avec tous les pays sur des mesures pratiques et réalisables pour appuyer la sécurité et faire en sorte que nous puissions tous continuer à accéder à l'espace et à tirer parti des activités spatiales humaines.

M. Trejo Blanco (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, notamment la Lune et les autres corps célestes. L'année 2017 marque une étape importante dans le domaine du droit spatial. Cet instrument compte 104 ratifications, ce qui rend incontestable sa vocation universelle. Nous nous félicitons que ce Traité, qui a accompagné l'avènement de l'ère spatiale et s'est cristallisé dans les principes fondamentaux régissant encore aujourd'hui les activités spatiales, restera pleinement en vigueur et largement appliqué.

Pour notre délégation, l'utilisation de l'espace est une occasion de renforcer les capacités techniques et humaines, ainsi que de contribuer à la réalisation du développement durable au profit des pays en développement. Cela dit, El Salvador se déclare préoccupé par la mise au point de systèmes de missiles antimissiles balistiques et par la menace croissante de militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace. L'espace extra-atmosphérique est notre patrimoine commun. Il doit être utilisé à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

La République d'El Salvador soutient la négociation d'un traité qui interdise une course aux armements dans l'espace et encourage la conclusion d'un accord sur des mesures conservatoires visant à instaurer la transparence et la confiance. La négociation d'un traité ou d'un code de conduite visant à réglementer les activités spatiales se doit d'être ouverte, transparente et non exclusive. Conforme aux mandats de tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, elle doit aussi avoir lieu au sein de l'Organisation.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : À l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, la République argentine tient à réaffirmer le rôle clef que joue le Traité à l'égard du double objectif de réserver d'une part l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques et de

promouvoir d'autre part les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies aux fins de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération internationale.

L'Argentine continuera de travailler activement et d'apporter son appui au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont nous reconnaissons tout particulièrement la contribution à la création et à l'élaboration d'un cadre juridique international visant à réglementer les activités spatiales.

L'Argentine a créé, il y a plus de 25 ans, la Commission nationale des activités spatiales – un organe civil décentralisé, spécialisé dans l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, qui définit l'Argentine comme une nation à vocation spatiale dotée d'une dizaine de missions satellites. Fin 2016, la Commission nationale a élaboré le plan spatial 2016-2027, qui prévoit la fabrication en Argentine de satellites et de lanceurs de satellites, y compris l'architecture distribuée – un concept modèle pour le développement des satellites. L'objectif de la nouvelle série de satellites SAOCOM, déjà en développement, est d'une part de mesurer l'humidité du sol et d'autre part de gérer des applications d'urgence telles que la détection des marées noires et le contrôle des niveaux d'eau en cas d'inondations.

L'Argentine soutient la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique et, conformément à son statut de patrimoine de l'humanité, sa stricte utilisation au maintien de la paix et à l'amélioration des conditions de vie des peuples vivant sur notre planète. Conformément à la résolution 71/31 de l'Assemblée générale, nous réaffirmons que tous les États ont le droit d'explorer et d'utiliser l'espace, conformément au droit international. Nous réaffirmons également qu'il est dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales d'empêcher une course aux armements dans l'espace, condition essentielle pour promouvoir et renforcer la coopération internationale dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Pour toutes ces raisons, l'Argentine souligne que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'interdiction de placer ou d'utiliser des armes dans l'espace permettraient de prévenir une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Pour atteindre cet objectif, l'Argentine soutient dès lors l'adoption par la Première Commission d'un projet de résolution dans lequel elle s'engage à ne pas être la première à placer des armes dans l'espace.

L'Argentine appuie la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. D'ici là, l'adoption de mesures de transparence et de confiance internationales relatives aux activités spatiales est clairement appropriée et nécessaire, compte tenu du fait que l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique interdit uniquement les armes de destruction massive et les armes nucléaires, et non les armes classiques, sans parler des instruments ou pratiques pouvant être utilisés comme armes, tels que les interférences entre satellites et stations terrestres ou entre satellites, les dispositifs antisatellites ou les virus informatiques.

Pour terminer, la délégation argentine tient à rappeler les délibérations sur les mesures de transparence et de confiance visant à prévenir une course aux armements dans l'espace qui ont eu lieu pendant la session de 2017 de la Commission du désarmement. Il s'agit clairement d'un sujet d'actualité qui intéresse tous les États Membres et qui, nous l'espérons, sera inclus dans les travaux de la Commission.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun et l'apanage de l'humanité tout entière. Tous les États jouissent d'une totale liberté et de l'égalité souveraine en matière d'exploration et de recherche dans l'espace extra-atmosphérique, qui doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Pour ce faire, il convient d'empêcher la militarisation et l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique. Les États doivent donc agir conformément aux principes généraux et du droit international applicable et aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

L'abrogation du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques a ouvert la voie à une utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique. De même, les efforts déployés ces dernières années pour mettre au point et déployer des systèmes de défense antimissiles nationaux et collectifs ont attisé la course aux armements, avec des conséquences pour l'espace extra-atmosphérique et pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Le déploiement, en raison de leur capacité antisatellite, de ces systèmes a sérieusement mis en péril les efforts mondiaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Par

conséquent, nous devons redoubler d'efforts au niveau international afin de répondre aux préoccupations liées au développement, au déploiement et à la prolifération des systèmes de défense antimissiles.

L'Iran appuie fermement tous les efforts et initiatives internationaux déployés de manière ouverte et transparente au sein des organes compétents de l'ONU, avec la participation égale de tous les États et sur la base du consensus, en prenant dûment en compte les préoccupations et les intérêts de tous les États, en vue de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et l'implantation d'armes dans ce milieu. Dans ce contexte, l'Iran continue d'appuyer le lancement, à la Conférence du désarmement, d'une étude approfondie visant à faire la lumière sur les mesures de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Iran prend note du rôle complémentaire des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et de leur contribution aux efforts de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Toutefois, compte tenu de leurs limites intrinsèques, ces mesures ne sauraient remplacer la négociation d'un traité juridiquement contraignant universel visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans le même temps, l'élaboration de tout instrument politiquement contraignant à cet égard devrait être entreprise au sein des Nations Unies, de manière équitable, ouverte et transparente, et en prenant dûment en compte les préoccupations et les intérêts de tous les États, et toute décision éventuelle à cet égard devrait se faire par consensus.

L'Iran souligne également le droit de tous les États à bénéficier des applications pacifiques des technologies spatiales, outils indispensables pour le développement durable. Par conséquent, l'espace extra-atmosphérique devrait, par le biais des sciences, des techniques et des technologies spatiales, être accessible à tous les pays. De façon analogue, toute tentative visant à faire de la technologie spatiale le monopole de quelques pays ou à imposer toute limitation ou restriction au transfert vers les pays en développement de la science, du savoir-faire, de la technologie et des services liés à l'espace doit être évitée.

S'agissant des Débats conjoints des Première et Quatrième Commissions consacrés aux risques éventuels pour

la sécurité et la viabilité des activités spatiales, nous pensons qu'ils devraient avoir lieu sans compromettre le

mandat, le rôle, les pouvoirs et les fonctions des organes compétents de l'ONU, en particulier la Conférence du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et ne devraient pas non plus reproduire ou remplacer les activités de ces organes.

Je voudrais, pour terminer, souligner que nos travaux au sein de la Commission devraient renforcer les efforts internationaux visant à prévenir la militarisation et l'armement de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation est disposée à appuyer tous les efforts sincères qui entendent garantir que ce domaine restera toujours réservé à des fins et à des usages exclusivement pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Cette année marque le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui, avec l'Accord sur le sauvetage de 1968, la Convention sur la responsabilité de 1972 et la Convention sur l'immatriculation de 1976, fixe un cadre fondamental pour veiller à ce que les conflits qui accablent les États sur la Terre ne s'étendent pas à l'espace.

Dans la mesure où la Première Commission examine les aspects liés à la sécurité de l'environnement spatial et s'emploie à prévenir une course aux armements, ses travaux sont liés à ceux de la Quatrième Commission, axés sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi ma délégation se félicite que les deux Commissions aient tenu, hier, une séance conjointe sur les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales (voir A/C.1/72PV.11), afin d'examiner ce lien.

Les contributions gigantesques des utilisations pacifiques de l'espace au progrès de l'humanité ne sont plus à démontrer. Toutefois, comme de nombreux autres domaines scientifiques, les technologies employées pour l'exploration et l'utilisation de l'espace peuvent être à double tranchant; elles peuvent être utilisées à des fins aussi bien pacifiques que belliqueuses. Par conséquent, pour écarter le danger réel de la militarisation de l'espace et de la course aux armements qui s'ensuivrait, les formidables avancées des technologies spatiales doivent aller de pair avec un sens aigu des responsabilités qu'elles supposent, afin de limiter l'emploi de ces technologies à des fins pacifiques.

À l'ère numérique, l'humanité est de plus en plus tributaire de la technologie spatiale pour la conduite de

la vie quotidienne. Désormais, la vie sur Terre dépend en grande partie des satellites qui gravitent dans l'espace. Elle se trouve donc de plus en plus exposée et vulnérable aux attaques contre la technologie spatiale qui régule les services et les ressources dont la vie contemporaine dépend, en particulier dans les grandes villes. Les conséquences d'une guerre dans l'espace sur la vie civile pourraient donc être bien plus dévastatrices qu'un conflit armé sur Terre. Ce scénario est possible. La militarisation de l'espace et plus particulièrement une course aux armements doit donc à tout prix être évitée.

La coopération internationale entre les pays membres pour la conception, la mise au point, l'exploitation et l'utilisation de la Station spatiale internationale est un bon exemple de garantie d'utilisations pacifiques des technologies spatiales et de réduction au minimum des risques d'armement de l'espace. À l'opposé, il y a les essais réalisés par un certain nombre d'États pour rendre les satellites inopérables, voire pour les détruire purement et simplement. Cette pratique entraîne, entre autres choses, la pollution de l'espace avec de grandes quantités de débris et représente une menace grave pour les autres satellites et les astronautes.

L'importance capitale de l'environnement spatial pour tous les pays implique que le bien commun qu'est l'espace soit abordé d'une façon qui dépasse les notions traditionnelles de souveraineté nationale, ou même la manière dont nous considérons juridiquement les océans ou l'espace aérien international. Le Saint-Siège accueille favorablement la recommandation de la Chine, de la Fédération de Russie et des États-Unis, formulée au printemps à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, d'examiner la question des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Il continue cependant de déplorer l'incapacité de la Conférence du désarmement de poursuivre ses travaux sur le point de son ordre du jour relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Des efforts sont à fournir non seulement sur les mesures de transparence et de confiance, mais aussi sur les mesures de sécurité, afin de garantir que l'espace ne devienne pas le prolongement de nos conflits terrestres. Il serait utile de veiller à ce que les lanceurs spatiaux ne servent pas de couverture aux missiles balistiques.

Enfin, ma délégation tient à souligner que l'objectif consistant à préserver le caractère pacifique de l'espace extra-atmosphérique ne signifie pas que

les satellites ne seront pas employés pour des activités utiles ici-bas, y compris en matière de sécurité et de défense. L'usage des satellites d'observation est essentiel à nombre d'opérations humanitaires. Il sert à surveiller et à cartographier les effets des changements climatiques et permet de réunir des preuves en cas de possible génocide et autres atrocités criminelles. Les satellites sont ainsi indispensables aux prévisions météorologiques, à la blogosphère et à l'industrie du divertissement, pour ne citer que quelques secteurs. Dans le domaine du désarmement, ils sont nécessaires au contrôle rigoureux du respect des accords de maîtrise des armements et de désarmement.

La séance conjointe de la Première Commission et de la Quatrième Commission consacrée à l'espace extra-atmosphérique montre clairement que la viabilité de l'espace est incompatible avec la militarisation des technologies spatiales et de l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions relatives à l'espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement).

Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé la parole au titre de l'exercice du droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : Au sujet des armes chimiques abandonnées par le Japon, la Chine a exprimé à maintes reprises sa position de principe, et elle l'a fait car la délégation japonaise répète à cor et à cri que le non-respect de la date limite de destruction de ses armes chimiques abandonnées est dû à l'absence de coopération de la part de la Chine. À cet égard, je souhaite clarifier deux points.

Premièrement, la réponse à la question de savoir si la Chine veut ou non coopérer aux efforts pour détruire les armes chimiques abandonnées par le Japon, qui exposent notre propre territoire à un risque existentiel, est évidente et relève du bon sens. Deuxièmement, si le Japon ne fournit pas les documents montrant où les armes chimiques ont été abandonnées et enterrées, cela veut dire qu'il ne prend pas au sérieux le fait qu'il lui faille redoubler d'efforts en la matière. Comment la coopération de la Chine pourrait-elle seule résoudre ce problème?

Hier, le Japon a déclaré qu'il allait s'y atteler davantage (voir A/C.1/72/PV.15), ce qui est positif. La

Chine attend des actions concrètes de la part du Japon. La Chine exhorte le Japon à continuer d'accroître ses efforts sur ce dossier aussi rapidement que possible, afin d'éliminer ses armes chimiques abandonnées de la manière la plus complète et minutieuse possible et de restituer au peuple chinois une portion de terre propre le plus tôt possible.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la suite des accusations infondées et des mensonges proférés par les représentants sud-coréens. La Corée du Sud s'est arrogé le droit d'évoquer notre droit légitime d'avoir une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Or, on peut voir le nombre de satellites lancés par la Corée du Sud, qui sont tous des satellites militaires et des satellites-espions. Ma délégation rejette donc en bloc les accusations infondées portées par la Corée du Sud dans le but de faire l'amalgame entre le lancement pacifique de nos satellites et des missiles balistiques intercontinentaux.

L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est reconnue internationalement comme un droit légitime des États souverains, indépendamment de la taille de leur territoire et de la divergence de leurs opinions politiques et, par conséquent, tous les pays devraient respecter ce droit légitime. La République populaire démocratique de Corée fait de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique une priorité. Les activités pacifiques de la République populaire démocratique de Corée dans l'espace extra-atmosphérique visent à bâtir une puissance économique et à améliorer le niveau de vie de la population. La poursuite d'activités spatiales à des fins pacifiques est un droit légitime d'un État souverain, reconnu par le droit international. La République populaire démocratique de Corée est fermement résolue à exercer ce droit, quoi que puissent en dire les autres.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques brèves remarques en réponse à certaines observations formulées par le représentant de la Fédération de Russie un peu plus tôt. Des commentaires ont indirectement porté sur un pays qui, je pense que cela a été dit, n'a pas encore achevé la destruction de ses stocks d'armes chimiques. Je tiens à dire que les États-Unis restent attachés à la destruction complète de leurs stocks d'armes chimiques déclarés d'ici fin 2023. Le Gouvernement des États-Unis continue d'accorder la priorité à la destruction du reste de son

arsenal d'armes chimiques stockées à Pueblo, dans le Colorado et à Richmond, dans le Kentucky.

En bref, le représentant de la Russie a également signalé que plusieurs États avaient apporté leur contribution aux efforts faits par la Russie pour détruire ses stocks d'armes chimiques. Pour leur part, les États-Unis ont versé au Gouvernement russe plus de 1 milliard de dollars en aide financière et technique pour l'aider à achever la destruction de ses programmes d'armes chimiques. Je tiens à ce que cela soit consigné officiellement afin que tout le monde sache que les États-Unis ont grandement contribué à cet effort.

M. Kim In-Chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je réagis à la dernière déclaration de la Corée du Nord. Je pensais que mes observations étaient tellement simples et limpides qu'elles n'appelleraient pas d'autres remarques, mais ce ne fut pas le cas.

Je commencerai en renvoyant – je pourrais le citer dans son intégralité – à l'article III du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, qui dispose que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doit s'effectuer conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale a donc décidé en vertu de la Charte, comme cela est écrit dans le Traité, que la Corée du Nord ne devait lancer aucun objet qui utilise la technologie des missiles balistiques. Cela est clair comme le jour, sans l'ombre d'un doute. J'ignore pourquoi ils continuent à se répéter.

Je voudrais de nouveau souligner que personne ne peut se montrer partial, en choisissant de manger ce qui a bon goût et de recracher ce qui déplaît, et qu'en l'absence de douceur pour eux dans ce monde, ils tentent de fabriquer une douceur, qui de douceur n'a que le nom. Puisqu'ils s'expriment du haut de leur vacuité morale, leur discours sonne vraiment creux. Ils cherchent en permanence, par cette vacuité, à se défaire de leur responsabilité. Mais ce sont eux les responsables, et c'est à eux qu'il incombe de régler la situation. Je leur rappelle que c'est à eux qu'il appartient de résoudre le problème par le dialogue.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de répondre au représentant de la Corée du Sud, qui a de nouveau portée une accusation infondée. Je l'ai déjà clairement indiqué dans mon premier droit de réponse, et je ne vais donc pas le répéter, mais je tiens à préciser

que la Corée du Sud n'est pas en droit de discuter notre droit légitime à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Deuxièmement, je leur conseille de

commencer par étudier la Charte des Nations Unies et le droit international.

La séance est levée à 12 h 55.